

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes
Laboratoire d'Economie Halieutique

LES STRUCTURES DU SYSTEME HALIEUTIQUE
BAS NORMAND : APPROCHE DES EFFETS INDUITS

Rapport intermédiaire
Aide d'Incitation à la Recherche d'IFREMER

Ghislaine HOUËIX

octobre 1985

SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| INTRODUCTION..... | p. 1 |
| PREMIERE PARTIE : La structure du système halieutique bas normand : présentation générale et analyse des branches écono- miques..... | p. 5 |
| 1 - Présentation de la pêche maritime artisanale dans les quartiers maritimes de Caen et de Cherbourg..... | p. 5 |
| 1.1. - Types de pêche pratiqués par port..... | p. 5 |
| 1.2. - Métiers pratiqués et principales espèces débarquées par port..... | p. 5 |
| 1.2.1. - Précisions sur les termes employés..... | p. 5 |
| 1.2.2. - Caractéristiques des ports régionaux..... | p. 6 |
| 1.3. - Structure de la flottille de pêche régionale..... | p. 6 |
| 1.3.1. - Age de la flottille..... | p. 6 |
| 1.3.2. - Puissance des bateaux..... | p. 7 |
| 1.4. - Evolution du nombre de marins embarqués, du nombre de navires et des débarquements de 1981 à 1984..... | p. 7 |
| 1.5. - Conclusion de ce premier chapitre..... | p. 8 |
| 2 - Les branches économiques en amont des activités de pêche..... | p. 9 |
| 2.1. - Caractéristiques économiques de ces branches "amont"..... | p. 9 |
| 2.1.1. - Les constructions navales et activités annexes d'entretien et de réparation..... | p. 9 |
| 2.1.2. - Les fournitures de matériel de pêche..... | p. 9 |
| 2.1.3. - Les produits pétroliers..... | p. 10 |
| 2.1.4. - Fourniture de glace..... | p. 11 |
| 2.1.5. - Les Assurances Maritimes..... | p. 11 |
| 2.1.6. - Les télécommunications et appareils de bord..... | p. 11 |
| 2.2. - Parts relatives des flux économiques créés en amont de la pêche..... | p. 12 |
| 2.3. - Conclusion du chapitre concernant les branches écono- miques situées en amont de la pêche..... | p. 13 |
| 3 - Analyse de l'aval de la pêche artisanale en Basse Normandie..... | p. 13 |
| 3.1. - Les circuits de commercialisation des produits de la pêche artisanale régionale..... | p. 13 |
| 3.1.1. - La première mise en marché : la criée..... | p. 13 |
| 3.1.2. - Les mareyeurs achetant sous les criées de la région..... | p. 14 |
| 3.1.3. - Les circuits de commercialisation des produits de la pêche dans les criées de la région..... | p. 14 |
| 3.1.4. - Les retraits régionaux..... | p. 15 |

| | | |
|---|---|-------|
| 3.1.5. | - Les produits de la pêche artisanale régionale ne passant pas sous criée..... | p. 16 |
| 3.2. | - Les entrepôts frigorifiques..... | p. 18 |
| 3.3. | - Les entreprises agro-alimentaires..... | p. 19 |
| 3.4. | - La consommation régionale des produits de la mer..... | p. 20 |
| 3.4.1. | - La consommation intermédiaire régionale..... | p. 20 |
| 3.4.2. | - La consommation finale..... | p. 21 |
| 3.4.2.1. | - Les commerces..... | p. 21 |
| 3.4.2.2. | - La consommation des ménages résidents..... | p. 24 |
| 3.5. | - Conclusion partielle..... | p. 25 |
| 4 | - Analyse du secteur tertiaire en relation avec la pêche maritime artisanale régionale..... | p. 25 |
| 4.1. | - Les transports routiers de marée..... | p. 26 |
| 4.1.1. | - Les compagnies de transport routier de marée..... | p. 26 |
| 4.1.2. | - Les lignes desservies par ces compagnies..... | p. 26 |
| 4.2. | - Le Crédit Maritime Mutuel..... | p. 27 |
| 4.3. | - Les organisations propres à la pêche..... | p. 27 |
| 4.3.1. | - L'Organisation de Producteurs (O.P.)..... | p. 27 |
| 4.3.2. | - Les Comités Locaux des Pêches Maritimes..... | p. 28 |
| 4.4. | - Les criées et les Chambres de Commerce et d'Industrie..... | p. 28 |
| 4.5. | - Les services sociaux..... | p. 29 |
| 4.6. | - La Recherche..... | p. 30 |
| 4.7. | - L'Enseignement..... | p. 30 |
| 4.8. | - Les Organismes Publics..... | p. 31 |
| 4.8.1. | - Marine Marchande, Directions des Affaires Maritimes..... | p. 31 |
| 4.8.2. | - Le Syndicat Mixte pour l'Équipement du Littoral (S.M.E.L.)..... | p. 31 |
| 4.8.3. | - Le Conseil Régional de Basse Normandie..... | p. 32 |
| 4.9. | - Conclusion partielle..... | p. 33 |
| DEUXIEME PARTIE : La structure du système halieutique bas-normand, analyse en termes de flux..... | | p. 34 |
| 1 | - Analyse des flux intra-régionaux..... | p. 34 |
| 1.1. | - Les branches économiques en amont de la pêche..... | p. 34 |
| 1.2. | - Les intermédiaires du commerce en aval de la pêche..... | p. 34 |
| 1.3. | - Conclusion..... | p. 36 |

| | |
|---|-------|
| 2 - Analyse des flux extra-régionaux..... | p. 36 |
| 2.1. - L'Amont de la pêche..... | p. 36 |
| 2.2. - Des bateaux non immatriculés..... | p. 36 |
| 2.3. - L'Aval de la pêche..... | p. 36 |
| 2.3.1. - Les Mareyeurs..... | p. 36 |
| 2.3.2. - Les autres intermédiaires du commerce..... | p. 37 |
| 2.4. - Les flux inter-régionaux..... | p. 37 |
| 2.5. - Les importations et exportations de la Basse-Normandie concernant les produits de la pêche maritime en 1982..... | p. 38 |
| CONCLUSION GENERALE..... | p. 40 |

INTRODUCTION

Ce présent rapport se veut être un bilan de l'année de recherche entreprise pour l'étude suivante : "les effets économiques induits par la pêche maritime artisanale ; le cas de la Basse Normandie", ayant bénéficié d'une aide d'incitation à la recherche d'IFREMER du 1/11/1984 au 31/10/1985.

Cette étude s'inscrit dans le cadre plus large des recherches entreprises au sein du Laboratoire d'Economie Halieutique de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes sur le sujet : "les effets économiques induits par la pêche maritime artisanale régionale : analyse inter et intra régionale". Ce thème s'appuie sur l'exemple concret de la Basse Normandie.

Il s'agit donc ici de présenter les résultats obtenus à la fin de cette année de recherche.

La région de Basse Normandie, constituée des trois départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne et regroupant les quartiers maritimes de Caen et de Cherbourg, avec ses 471 kilomètres de côtes, est la troisième région française pour les débarquements de produits de la mer.

La pêche maritime professionnelle a débarqué en 1982 76 417 tonnes pour une valeur de 473 millions de francs, fruit du travail de 2 417 marins embarqués sur 877 navires.

La pêche maritime de cette région est de type artisanal, ce qui signifie que le patron de pêche est embarqué et que la rémunération de l'équipage se fait à la part.

Le réseau économique régional est constitué de trois pôles autour desquels s'articulent l'ensemble des effets économiques induits :

- les navires de pêche débarquant dans les ports de la région,
- les entreprises régionales en amont des activités de pêche,
- les entreprises régionales en aval des activités de pêche.

Sur ce réseau régional viennent se greffer à tous les niveaux (amont, aval, production) des acteurs économiques extra régionaux, français ou étrangers.

Ces trois pôles étroitement liés entre eux composent la structure du système halieutique bas normand et engendrent des flux économiques, ce que ce rapport étudiera.

La méthodologie ayant permis d'aboutir aux résultats peut se décomposer en cinq types de démarches :

- Une étude bibliographique a été réalisée au début du travail de recherche. Elle a porté sur des ouvrages français et étrangers traitant des méthodes d'études régionales. Voir la bibliographie. Elle a permis de faire le point sur les travaux antérieurs réalisés : il n'existe aucune étude sur le sujet traité dans mon thème de recherche et concernant directement la branche pêche dans la région bas normande. Par contre, des membres du Bureau d'Etudes Régionales de l'Université de Caen ont réalisé un tableau d'échanges inter industriels (IEI) en 1970-71 sur quelques branches industrielles régionales.

Cette étude bibliographique a également permis de choisir une méthodologie de recherche pour l'étude. C'est la méthode directe, à savoir le recueil de données régionales sur le terrain qui a été retenue en priorité. La méthode indirecte qui consiste à utiliser les chiffres de la Comptabilité Nationale et à leur appliquer des ratios pour tenir compte de la réalité régionale n'est envisagée que dans le cas où l'autre méthode fait défaut pour obtenir les données économiques nécessaires à l'étude ou pour vérifier des données obtenues. C'est le cas pour la mesure de la consommation dans le cadre de la restauration commerciale et collective et de la consommation finale des ménages.

Les méthodes utilisées pour recueillir des documents économiques régionaux sont les suivantes :

- Des enquêtes directes auprès des organismes en liaison avec la pêche maritime artisanale bas normande ont été réalisées par envoi de courrier ou sur rendez-vous. Elles ont concerné, en particulier, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Affaires Maritimes, les Criées, les Comités Locaux des Pêches, les Directeurs d'Etablissement d'Enseignement et de Recherche, le SMEL (Syndicat Mixte pour l'Équipement du littoral...).

- Utilisation des fichiers INSEE, C.C.I., S.E.S.S.I.

Au préalable, il a fallu trier dans la NAPE⁽¹⁾ 600 les codes APE concernés par l'étude.

Cette première démarche s'est révélée insuffisante car il existe des entreprises à activité secondaire liée à la pêche.

A l'aide des données du S.E.S.S.I.⁽²⁾ ou par enquête directe, il a été possible de recueillir ces données et d'établir la liste des entreprises situées en amont de la pêche et celle des intermédiaires du commerce.

Les listing du S.E.S.S.I., des C.C.I.⁽³⁾ et les fichiers J₁ et J₂ de l'INSEE⁽⁴⁾ ont permis, après synthèse, d'apprécier la taille des entreprises ou établissements et de les situer géographiquement. Ensuite, à partir de ces fichiers plusieurs méthodes ont été utilisées :

Pour les entreprises situées en amont de la pêche :

Le dénombrement effectué précédemment a permis de choisir un échantillon au 1/3 suivant l'activité principale et la taille des entreprises. Un questionnaire a alors été établi (voir le questionnaire ci-joint) et testé auprès de deux entreprises du S.E.S.S.I. Les enquêtes directes avec ce questionnaire ont été menées parallèlement. Voir infra.

Pour l'aval de la pêche :

A partir des fichiers des C.C.I. et de l'INSEE, il a été procédé à des enquêtes directes pour les codes APE 7308, 3703, 3704, 6103, 6911, 6912, 6308.

Pour les autres codes APE, l'utilisation de l'Enquête Annuelle d'Entreprise et d'Etablissement (E.A.E.) 1982 de l'INSEE (Caen, Haute Normandie, Paris) a été demandée.

- Des enquêtes directes auprès des pêcheurs, des intermédiaires du commerce et des chefs d'entreprises situées en amont de la pêche ont été effectuées.

Un plan d'échantillonnage des navires de pêche a été suivi d'un recueil de comptes d'exploitation d'un échantillon de ces navires soit auprès des centres de gestion soit auprès des pêcheurs eux-mêmes afin de mesurer les flux de consom-

(1) NAP : Nomenclature d'Activités et produits - 1973 -

(2) S.E.S.S.I. : Service d'Etudes Statistiques et de Stratégie Industrielle.

(3) C.C.I. : Chambre de Commerce et d'Industrie.

(4) INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

mations intermédiaires. Des questionnaires spécifiques ont été envoyées ou proposées oralement :

Aux responsables des entreprises situées en amont de la pêche (Voir questionnaire ci-joint)

- * aux mareyeurs : rendez-vous avec le questionnaire,
- * aux grossistes en surgelés et centrales d'achat,
- * aux transporteurs routiers de marée,
- * aux collectivités après échantillonnage préalable.

Voir ci-joint la méthode d'échantillonnage.

- Courrier et rendez-vous auprès des Administrateurs Nationales. Ces démarches ont concerné : le FIOM (Fonds d'Intervention et d'Orientation des Marchés, la Direction Nationale de l'ENIM, le Ministère des Transports, la Direction des Télécommunications des Réseaux Extérieurs, Centre de Gestion et de Contrôle des Réseaux Radioélectriques Privés.

Le souci de rigueur oblige, autant que possible, à recouper les différentes sources de données.

Un long travail de synthèse succède alors pour présenter des résultats cohérents correspondant aux objectifs de l'étude.

De ce fait, après avoir, dans un premier temps, analysé les caractéristiques de la pêche maritime artisanale en Basse Normandie et les branches économiques en liaison avec elle, dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux flux intra et extra régionaux générés par les agents économiques évoqués dans la partie précédente en termes de tonnages débarqués, valeurs de ces débarquements, bien marchands, services et emplois liés à l'activité de pêche artisanale.

1. B - PRODUITS SEMI-FRAIS.

- Indiquer les 3 premières fournitures par ordre d'importance en valeur .

| Indiquer les produits ou groupes de produits | Quantités annuelles | Provenance des fournitures en % | | |
|--|---------------------|---------------------------------|--------|------------------|
| | | Basse Normandie | France | Impor- tation |
| 1 - | <u>1982</u> | | | |
| - Volume..... t | | % | % | % |
| - Valeur F | | % | % | % |
| | <u>1983</u> | | | |
| - Volume..... t | | % | % | % |
| - Valeur F | | % | % | % |
| 2 - | <u>1982</u> | | | |
| - Volume..... t | | % | % | % |
| - Valeur F | | % | % | % |
| | <u>1983</u> | | | |
| - Volume..... t | | % | % | % |
| - Valeur F | | % | % | % |
| 3 - | <u>1982</u> | | | |
| - Volume..... t | | % | % | % |
| - Valeur F | | % | % | % |
| | <u>1983</u> | | | |
| - Volume..... t | | % | % | % |
| - Valeur F | | % | % | % |

- indiquer les quantités en tonnes ou en unités homogènes

- valeur : indiquer en francs hors taxes

- quel pourcentage des approvisionnements en produits semi-finis les 3 premiers produits représentent-ils ?

La somme des trois premiers
produits représente :

 %

du volume des appro-
visionnement totaux

 %

de la valeur des appro-
visionnement totaux.

II - REPARTITION DES VENTES LIEES A LA PECHE

| Produits de l'entreprise liés à la pêche : citer les 3 premiers par ordre d'importance en valeur | Total des ventes | Destination des ventes en pourcentage | |
|---|------------------|---------------------------------------|--------------------|
| | | Basse Normandie | France Exportation |
| 1982 | | | |
| 1 - quantités (1)..... t | t | % | % |
| : valeur (2)..... F | F | % | % |
| 2 - quantités (1)..... t | t | % | % |
| : valeur (2)..... F | F | % | % |
| 3 - quantités (1)..... t | t | % | % |
| : valeur (2)..... F | F | % | % |
| 1983 | | | |
| 1 - quantités (1)..... t | t | % | % |
| : valeur (2)..... F | F | % | % |
| 2 - quantités (1)..... t | t | % | % |
| : valeur (2)..... F | F | % | % |
| 3 - quantités (1)..... t | t | % | % |
| : valeur (2)..... F | F | % | % |

(1) : exprimer les quantités en tonnes ou en nombre d'unités homogènes produites.

(2) : exprimer les valeurs en francs : Toutes les valeurs à exprimer H.T. (hors-taxes)

- Quel est le pourcentage de la valeur de votre chiffre d'affaire que représentent ces 3 premiers produits ?
les trois premiers produits représentent % du C.A. H.T. 1982.

III - EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

| Date | effectif du personnel : salaire permanent | effectif du personnel : salarié temporaire | effectif total employé : aux activités de production liées à la pêche en % (1) | effectif total |
|----------|--|---|---|----------------|
| 31-12-81 | p | p | % | p |
| 31-12-82 | p | p | % | p |
| 31-12-83 | p | p | % | p |

(1) Préciser, si possible, même approximativement le pourcentage de l'effectif total employé aux activités de production liées à la pêche.

IV - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

- Code APE de l'entreprise

- Forme juridique (1)

| | | | | |
|------|----------|--------|--------------|--------|
| S.A. | S.A.R.L. | S.N.C. | individuelle | autres |
|------|----------|--------|--------------|--------|

- Date de création (année)

| | | | |
|---|--|--|--|
| 1 | | | |
|---|--|--|--|

- Localisation (département)

| | | |
|----|----|----|
| 14 | 50 | 61 |
|----|----|----|

 (1)

- Numéro SIREN de l'entreprise : facultatif

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

(1) Cocher la bonne case.

Pouvez-vous préciser votre chiffre d'affaire total annuel hors taxes.

| | | |
|--|---|-----------|
| | F | pour 1982 |
| | F | pour 1983 |

Quels seraient les effets sur votre entreprise de la disparition des activités de pêche artisanale en Basse Normandie :

.....

.....

.....

.....

METHODE D'ECHANTILLONNAGE DES
COLLECTIVITES DE LA REGION

source : I.N.S.E.E. de Caen pour le listing

I. Repérer dans la NAP 600 les codes APE correspondant aux différents types de collectivités (hopitaux, armée, foyers...) à l'échelon de la Basse Normandie.

II. Utilisation des micro-fiches de l'I.N.S.E.E. à cet échelon pour lire la répartition des entreprises et établissements par activité (code APE) et par taille de l'entreprise ou de l'établissement au I/I/1984.

| <u>CODE</u> | <u>nbre d'établissement</u> | <u>CODE</u> | <u>nbre d'établissement</u> |
|-------------|-----------------------------|-------------|-----------------------------|
| 6702 | 468 | 8501 | 31 |
| 8402 | 61 | 8502 | 32 |
| 8403 | 24 | 8503 | 9 |
| 8404 | 8 | 8504 | 101 |
| 8405 | 14 | 9035 | 1 |
| 8407 | 10 | 9033 | 2 |

TOTAL : 761 établissements

Ils sont classés par classe d'effectifs.

III. Echantillonnage au I/10° en sortant sur listing certains établissements (76) d'après leur classe d'effectif.

Choix des classes d'effectifs : d'après les classes présentes pour avoir 76 établissements .

Classe 10 à 19 employés salariés

Classe 20 à 49 employés salariés

Ceci a permis d'obtenir la liste de 67 établissements dans les trois départements régionaux .

A ces établissements ont été envoyés des questionnaires.

PREMIERE PARTIE : La structure de système halieutique bas normand : présentation générale et analyse des branches économiques

1. - Présentation de la pêche maritime artisanale dans les quartiers maritimes de Caen et de Cherbourg

877 navires de pêche

2417 marins embarqués

10 "ports" : il s'agit en fait de stations maritimes c'est-à-dire de l'infrastructure portuaire à laquelle s'ajoute la zone côtière environnante.

débarquements en 1982 : 76 417 tonnes

473 millions de francs

Voir la carte 1 ci-jointe des débarquements par ports.

1.1. - Types de pêche pratiqués par port

Voir le tableau 2 ci-joint.

On entend par pêche côtière l'activité des doris, picoteux, pinasses, vaquelottes qui effectuent des marées de moins de 24 heures dans la zone maximale des six milles et par pêche au large l'activité des chalutiers qui partent pour plusieurs jours au-delà de la zone des trois milles.

Dans la région, la pêche côtière représente (602 navires et 1 644 marins), la pêche au large (275 navires et 1 598 marins), coexistent.

1.2. - Métiers pratiqués et principales espèces débarquées par port

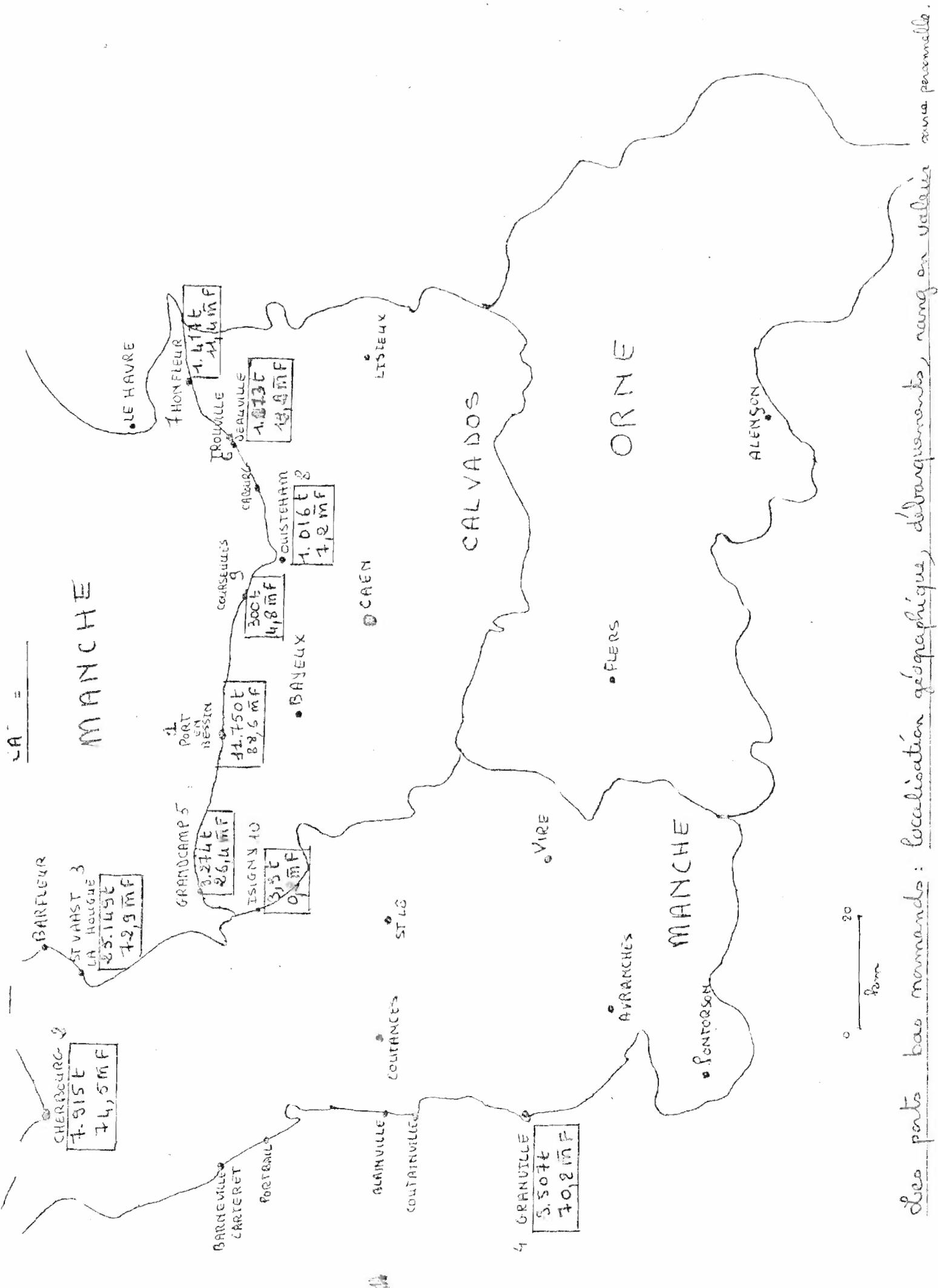
Voir tableau 3 ci-joint.

1.2.1. - Précisions sur les termes employés

L'on désignera par chalutage l'activité des navires n'utilisant que le chalut et par polyvalence, l'activité associant deux ou trois métiers (chalut, drague, rateau...).

Dans la région, les combinaisons suivantes se pratiquent :

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| Poissons + Coquilles : | Grandcamp |
| Poissons + Crevettes : | Honfleur |
| Poissons + Bulots : | Blainville-sur-Mer |
| Poissons + Praires : | Granville |
| Poissons + Coquilles + Crevettes : | Honfleur |
| Poissons + Moules + Coquilles : | |



des ports bas normands: localisation géographique, débrayements, rang en valeur sur la carte personnelle.

LES TYPES DE PECHÉ PRATIQUÉS PAR PORT

| PORTS | TYPE DE PECHÉ | NOMBRE DE NAVIRES | NOMBRE DE MARINS | TOTAL |
|-----------------------|---------------|-------------------|------------------|--------------|
| PORT EN BESSIN | P. L. | 56 | 340 | 62 NAVIRES |
| | P. C. | 6 | 18 | 358 MARINS |
| GRANDCAMP ISIGNY | P. L. | 43 | 258 | 77 NAVIRES |
| | P. C. | 34 | 102 | 360 MARINS |
| HONFLEUR | P. L. | 35 | 210 | 267 MARINS |
| | P. C. | 19 | 57 | 54 NAVIRES |
| DEAUVILLE TROUVILLE | P. L. | 27 | 162 | 69 NAVIRES |
| | P. C. | 42 | 186 | 288 MARINS |
| OUISTREHAM | P. L. | 24 | 144 | 55 NAVIRES |
| | P. C. | 21 | 63 | 207 MARINS |
| COURSEULLES | P. L. | 9 | 54 | 44 NAVIRES |
| | P. C. | 35 | 105 | 159 MARINS |
| CHERBOURG | P. L. | 37 | 222 | 77 NAVIRES |
| | P. C. | 40 | 120 | 342 MARINS |
| SAINT VAAST LA HOUQUE | P. L. | 18 | 108 | 96 NAVIRES |
| | P. C. | 78 | 234 | 342 MARINS |
| GRANVILLE | P. L. | 26 | 98 | 91 NAVIRES |
| | P. C. | 65 | 130 | 228 MARINS |
| TOTAL | P. L. | 275 | 1592 | 615 NAVIRES |
| | P. C. | 340 | 955 | 2.547 MARINS |

P. L. : pêche au large P. C. : pêche côtière

1983

METIERS PRATIQUES ET PRINCIPALES ESPECES
DEBARQUEES PAR PORT (1988)

source: Affaires Maritimes, Comités locaux, Chambre de Commerce et d'Industrie de famille

| PORT | METIERS PRATIQUES | NOMBRE DE NAVIRES | PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES (TONNE) |
|---------------------|-------------------|-------------------|---|
| PORT EN BESSIN | CH | 35 | TACAUD : 1.800 |
| | P | 27 | GRONDIN ROUGE : 1.100 COQUILLE ST J. : 841 |
| GRANDCAMP ISIGNY | P | 57 | COQUILLE ST J. : 1.516 |
| | A | 20 | MOULE 1.300 TACAUD 121 |
| HEON FLEUR | P | 40 | MAGUEREAU 480 |
| | A | 14 | CREVETTE 161 COQUILLE ST J 214 |
| DEAUVILLE TROUVILLE | P | 60 | MAGUEREAU 652 |
| | A | 9 | COQUILLE ST J. 170 CHINCHARD 69 |
| OUISTREHAM | P | 50 | MOULE 291 |
| | A | 5 | MAGUEREAU 152 TACAUD 86 |
| COURSEULLES | P | 34 | COQUILLE ST J 58 |
| | A | 10 | MOULE 48 TOURTEAU 28 |
| CHERBOURG | CH | 58 | ROUGET 1.351 |
| | CO | 4 | TACAUD 634 |
| | CA | 10 | RAIE 599 |
| | A | 5 | |
| SAINT VAAST | P | 61 | MOULE 14.000 |
| | CO | 7 | |
| LA HOUGUE | CA | 20 | |
| | A | 18 | |
| GRANVILLE | CA | 27 | PRAIRE 2.547 |
| | P | 64 | BULOT 1.132 SEICHE 628 |
| TOTAL | CH | 93 | CH = Chalutier |
| | P | 393 | P = polyvalent |
| | CO | 11 | CO = coquilles |
| | CA | 57 | CA = casiers |
| | A | 81 | A = autres |

Le terme "autres" désigne les ligneurs, caseyeurs etc... qui sont le plus souvent des doris n'armant que l'été et pêchant un peu de tout (pas d'es-pèce cible) sauf dans la région de Blainville où la pêche est orientée sur le Bulot.

1.2.2. - Caractéristiques des ports régionaux

Les tendances se dégageant du tableau 3 sont les suivantes :

- Polyvalence des navires de pêche, en particulier à Honfleur, Grandcamp et Saint Vaast-la-Hougue. Elle peut s'expliquer par le caractère saisonnier des captures de Coquilles Saint-Jacques, de Moules et de Crevettes qui oblige le marin pêcheur à compléter ses apports pendant le restant de l'année pour une meilleure exploitation du navire,

- En revanche, la zone de Blainville est restée trop axée sur le Bulot au lieu de diversifier ses captures. De ce fait, quand le Bulot est trop abondant, il se commercialise mal ce qui rend la situation des pêcheurs alarmante. A l'inverse, Granville autrefois axée sur la Praire (il fournit 80 % des apports nationaux de ce Mollusque), a su s'orienter peu à peu vers les Poissons et les Seiches,

- Isigny-sur-Mer est essentiellement un port ostréicole avec une production d'huites creuses en 1982 s'élevant à 5 000 tonnes. De même, à Agon, Coutainville, l'ostréiculture est une activité dominante, complétée cependant par la pêche aux Crustacés (Crabes, Homards),

- Port-en-Bessin et Cherbourg sont des ports dont l'activité de pêche est principalement tournée vers le chalutage, ce qui explique l'homogénéité de leur flottille de chalutiers.

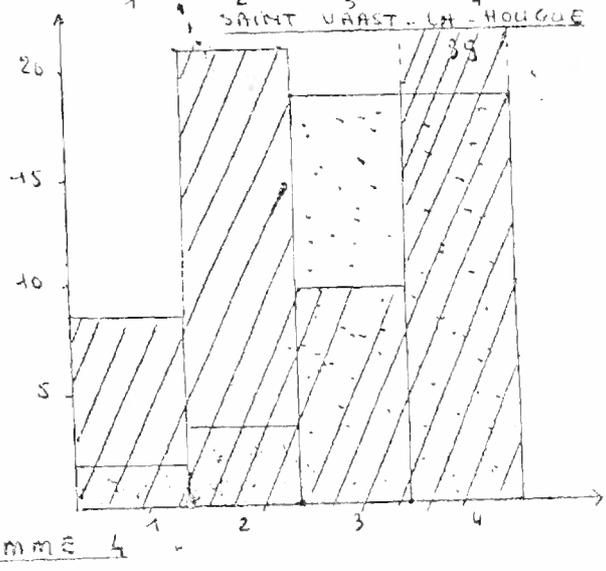
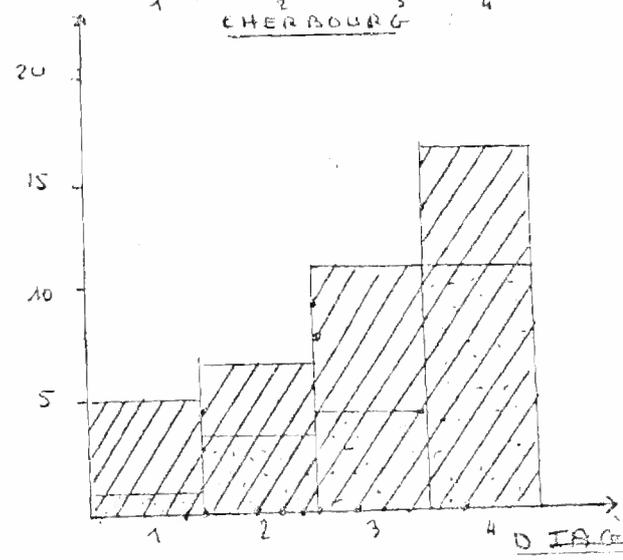
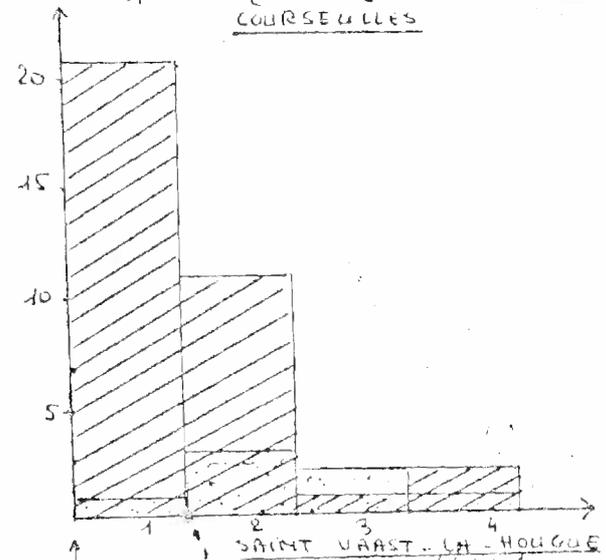
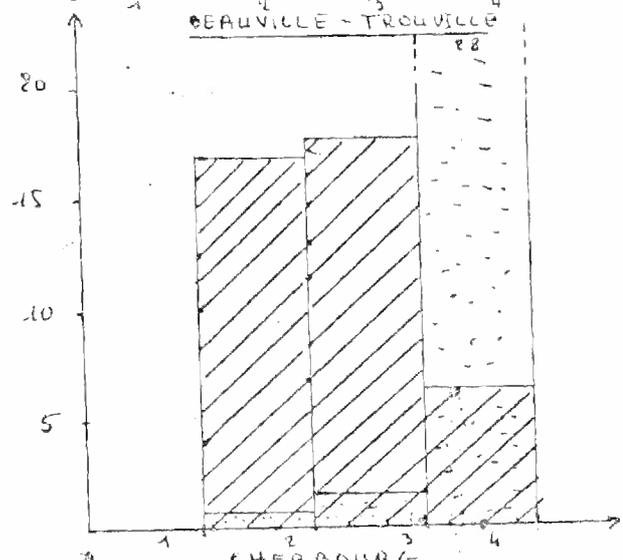
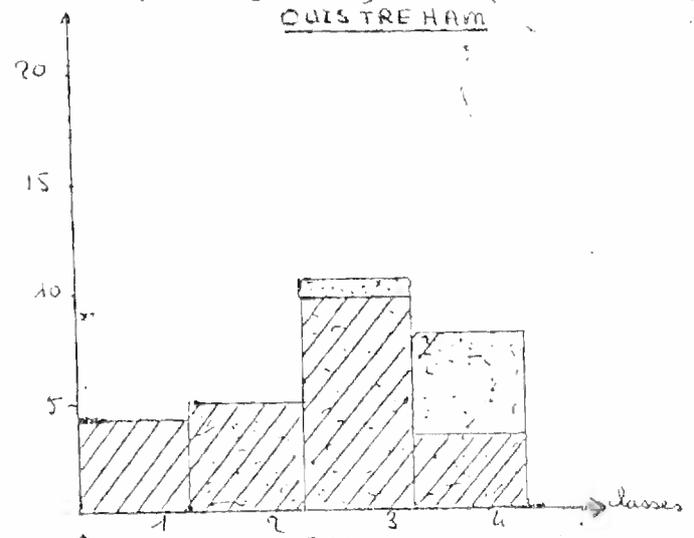
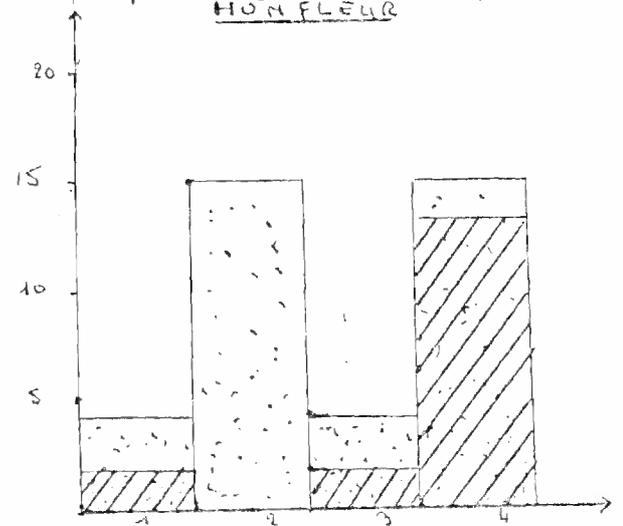
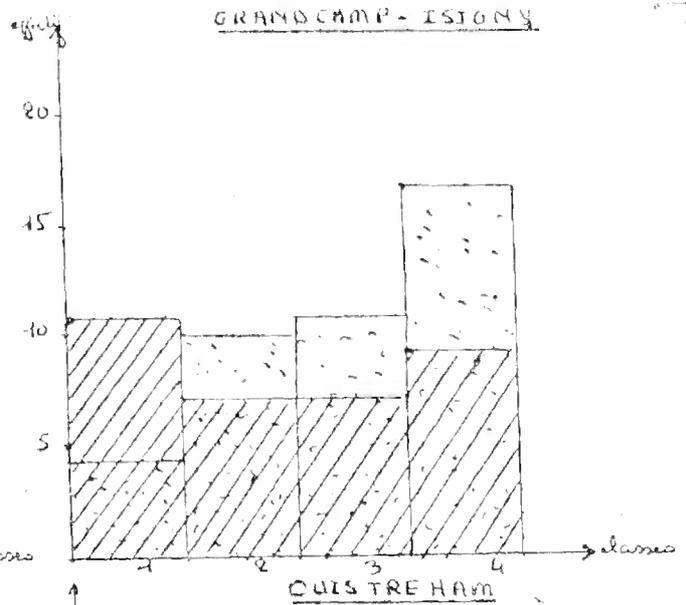
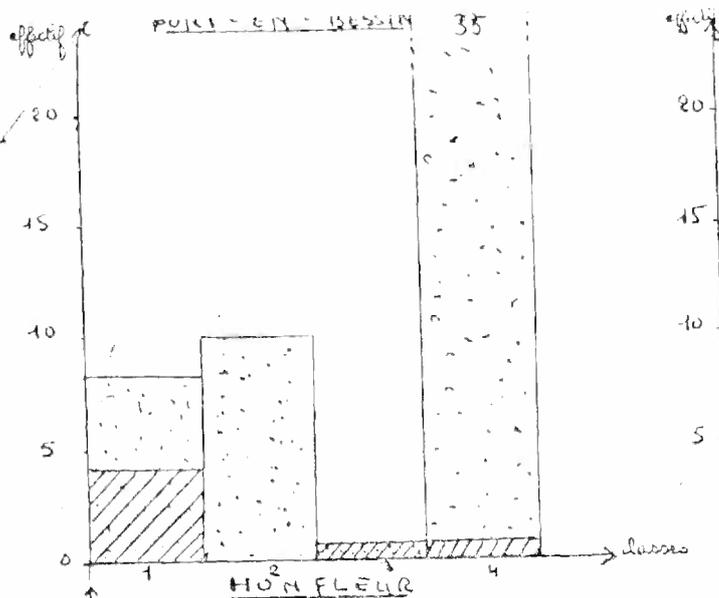
1.3. - Structure de la flottille de pêche régionale

Voir le diagramme 4 figurant l'âge des navires par port.

1.3.1. - Age de la flottille

A Courseulles et Grandcamp, la flottille de doris a été renouvelée récemment.

Pourtant, en moyenne, dans l'ensemble de la région, les doris sont plus âgés que les chalutiers.



AGE DE LA FLOTILLE PAR PORT (1982)

répartition des bateaux de la région (1982)

1 : 7 1981
 2 : 7 6 à 81
 3 : 4 2 à 76
 4 : 2 1971

DIAGRAMME 4

Un renouvellement important de la flottille a eu lieu à Grandcamp. Enfin, à Cherbourg, trois nouvelles unités ont vu le jour en 1983 : il s'agit de chalutiers de plus de 200 CV.

1.3.2. - Puissance des bateaux

Pourcentage de navires ayant plus de 200 CV parmi les chalutiers.

| | |
|-----------------------|------|
| Cherbourg | 36 % |
| Port-en-Bessin | 28 % |
| Saint Vaast-la-Hougue | 24 % |
| Granville | 40 % |

Source : Affaires Maritimes, Comités Locaux des Pêches, Criée de Granville.

Quant aux doris, ils ont, pour 70 % d'entre eux, une puissance inférieure à 25 CV. Ce type de navires est prédominant à Saint Vaast-la-Hougue, Dauville-Trouville et dans la zone de Barneville-Carteret.

1.4. - Evolution du nombre de marins embarqués, du nombre de navires et des débarquements de 1981 à 1984

| variable | nombre de marins embarqués | nombre de navires | tonnages débarqués (t) | valeur des débarquements m F | rendement par navire t/navire |
|----------|----------------------------|-------------------|------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 1981 | 2 318 | 873 | 59 571 | 370 | 63,2 |
| 1982 | 2 417 | 877 | 76 417 | 473 | 87,1 |
| 1983 | 2 577 | 1 210 | 58 631 | 446 | 48,4 |
| 1984 | 2 749 | 1 265 | 54 563 | | 43,13 |

Source : Affaires Maritimes, Comités Locaux des Pêches, Chambre de Commerce et d'Industrie de Granville.

L'année 1982 est une année record pour les débarquements régionaux due à l'abondance des Moules de pêche (20 000 t). Le nombre de navires armés à la petite pêche et à la pêche côtière a augmenté ce qui explique l'évolution des chiffres du tableau, tandis que pour les 10 à 100 tonneaux, on observe une certaine stabilité. Le rendement par navire diminue. Le nombre d'emplois à la pêche se maintient.

1.5. - Conclusion de ce premier chapitre

Les points à retenir concernant la pêche maritime artisanale en Basse Normandie sont les suivants :

- Les chalutiers sont pour la plupart polyvalents, exceptés ceux de Cherbourg et Port-en-Bessin spécialisés dans la pêche au chalut.

Dans les trois principaux ports régionaux que sont Cherbourg, Port-en-Bessin et Saint Vaast, ils ont, pour plus de 25 % d'entre eux, une puissance supérieure à 200 CV mais sont des navires vieillissants. Leur âge moyen se situe entre quinze et vingt ans.

- Coexistence de la pêche au large et de la pêche côtière. Pas de pêche industrielle.

- Parmi les doris et petits navires associés, on peut distinguer deux classes : d'une part, ceux qui ne sont armés que quelques mois dans l'année pour des gens dont la pêche n'est qu'un revenu d'appoint, et, d'autre part, ceux qui sont armés par des professionnels, exerçant plusieurs métiers. Dans la région, 64 % des navires de pêche sont polyvalents et 29 % sont spécialisés.

- Poissons et Mollusques sont les deux principales catégories d'espèces débarquées dans la région. Port-en-Bessin, premier port régional et treizième sur le plan national, est le premier dans la région pour les débarquements de Poissons, et Saint Vaast-la-Hougue le premier pour les Mollusques (Moules essentiellement).

Il est à noter que les chiffres des débarquements régionaux figurant ici sont les chiffres officiels des Affaires Maritimes, corrigés en hausse pour tenir compte des ventes hors/criée.

2. - Les branches économiques en amont des activités de pêche

2.1. - Caractéristiques économiques de ces branches "amont"

Voir tableau 5 ci-joint récapitulatif.

2.1.1. - Les constructions navales et activités annexes d'entretien et de réparation

- Près de 80 à 90 % du chiffre d'affaire de ces 20 entreprises est le fait de celles de moins de 10 salariés.
- La main d'oeuvre entre pour plus de 40 % dans les charges.
- Les matières premières telles que le bois importé à un prix élevé d'Afrique, pèsent pour presque 60 % dans les charges. Or la majorité des chantiers navales de la région construisent en bois.
- De 1978 à 1983, 44 navires de pêche neufs ont vu le jour dans la région dont une dizaine en 1983.

2.1.2. - Les fournitures de matériel de pêche

Elles désignent les vêtements, chaussures, filets, bacs, petit outillage, etc...

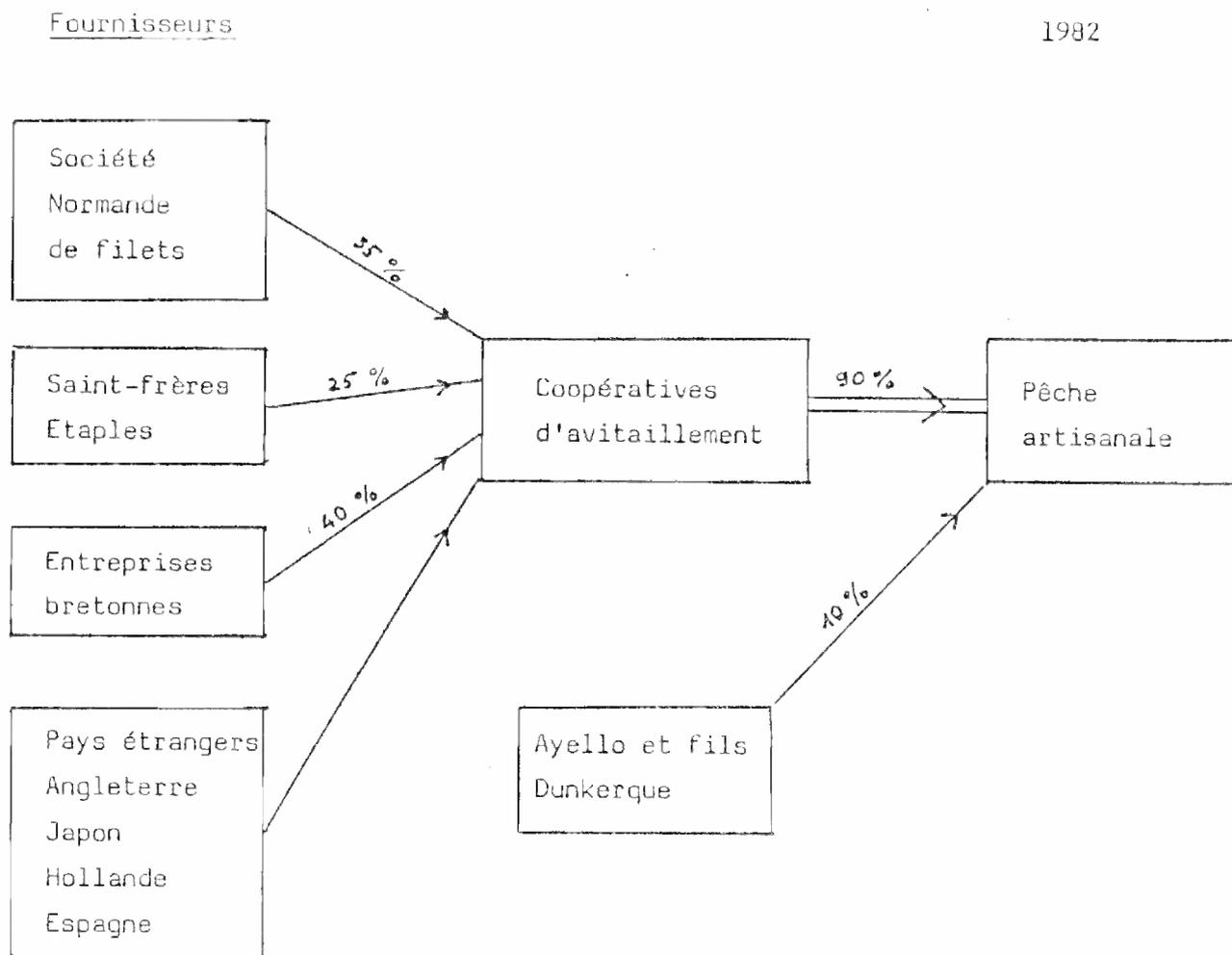
Ces fournitures ne sont pas fabriquées dans la région mais y sont vendues par des coopératives d'avitaillement bas normande qui représentent 90 % du marché et par une entreprise de Dunkerque ayant deux établissements dans la région.

II.9) TABLEAU : Récapitulatif des branches d'activités en liaison avec la pêche artisanale en Basse-Normandie :

| PRODUITS | Nombre d'entreprises | Personnel employé | Chiffre d'affaire réalisé | |
|--------------------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------------|--------------------|
| | | | Dans la région | France Etranger |
| Produits pétroliers 05.31 | 6 | 10 | 42.076.009 | - |
| Construction & réparation navales | 20 | 268 | 78.627.600 | 36.581.400 |
| A.P.E. : 32.03 - 32.05 | 8 | 91 | 34.801.500 | - |
| Fournitures à la pêche | 7 | 35 | 3.044.228 | - |
| Assurances maritimes | 2 | 13 | 2.804.160 | - |
| Glace | 3 | 20 | - | - |
| Télécommunications | 3 | 20 | - | - |
| TOTAL REGIONAL | 53 | 437 | 164.353.350 | - |

Source : Sur la base des résultats d'enquêtes par branche d'activités ; chiffres d'affaires sont en francs hors-taxes.

Schéma explicatif de la structure d'approvisionnement en matériel de pêche :
source personnelle



2.1.3. - Les produits pétroliers

Chaque pêcheur bénéficie d'une aide au carburant de 21 centimes par litre en 1982, donnée par l'intermédiaire des Comités Locaux des Pêches Maritimes.

En consultant les listing de ces Comités, il a été possible de connaître la consommation en carburant des navires de pêche de la région et par là même de connaître le nombre des navires immatriculés réellement en activité dans la période donnée. Les produits pétroliers sont livrés aux marins pêcheurs par six dépôts régionaux. Ils sont consommés à 92 % par la pêche au large et à 8 % par la petite pêche.

2.1.4. - Fourniture de glace

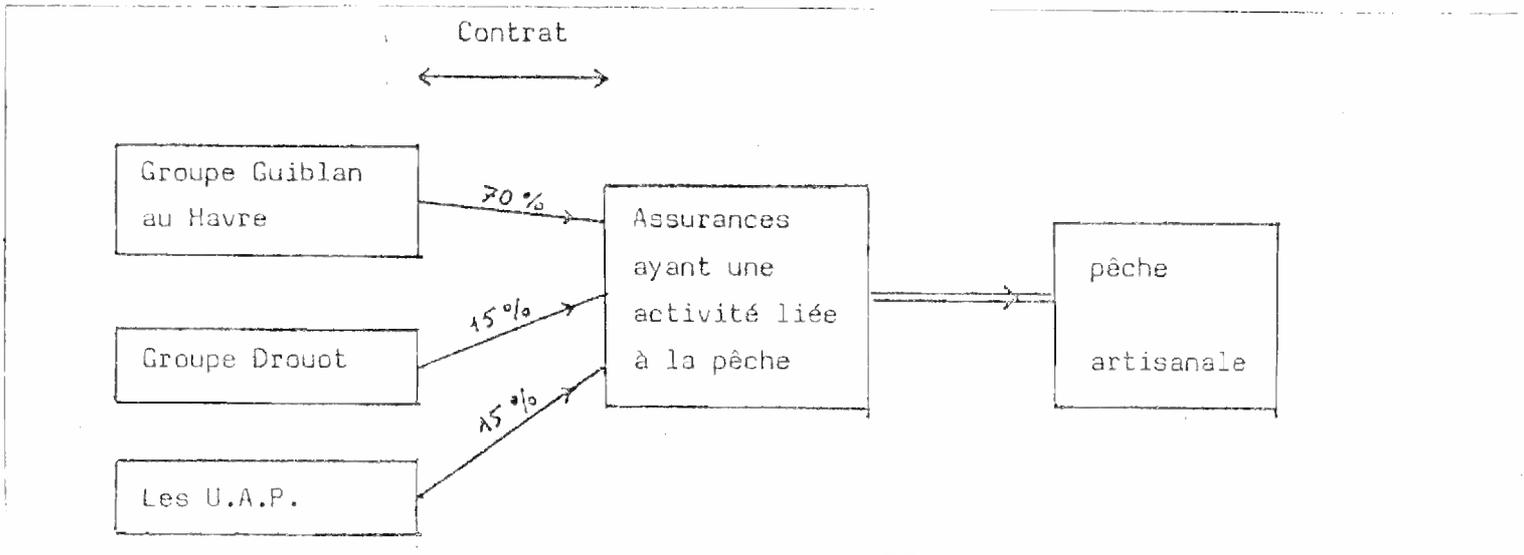
Deux fabriques régionales fournissent les pêcheurs et mareyeurs de la région. La production qui s'élève à 15 000 tonnes est utilisée dans la région.

2.1.5. - Les assurances maritimes

Elles ont des activités diversifiées et le pourcentage de leur chiffre d'affaire lié à la pêche est faible.

Sur les 8 compagnies implantées dans la région, six sont des succursales régionales de grandes compagnies, et deux sont individuelles.

Schéma explicatif des mécanismes de contrat : source personnelle



2.1.6. - Les télécommunications et appareils de bord

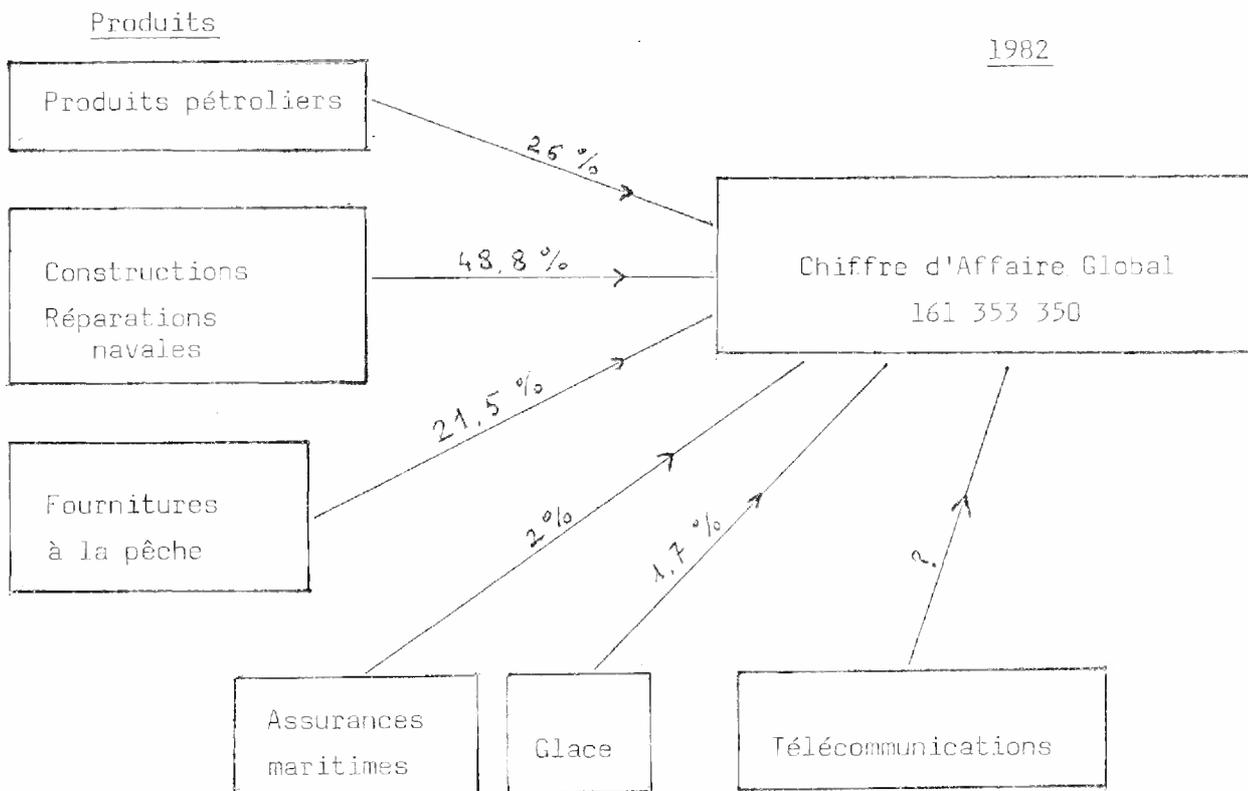
Les appareils radio maritimes de bord sont vendus ou loués par Radio Océan ou la Compagnie Radio Maritime employant 20 personnes.

La Direction Générale des Télécommunications à travers sa Direction des Télécommunications des Réseaux Extérieurs est impliquée en tant qu'administration pour tout ce qui concerne la délivrance de licences des appareils d'utilisation de stations radioélectriques de bord montées sur les bateaux (contrôle des normes des appareils vendus ou loués par les deux entreprises ci-dessus nommées) et la gestion des radio-communications échangées à partir de ces stations.

La Basse Normandie dépend de la station de Boulogne-sur-Mer en ce qui concerne les ondes ectométriques (BLU) et de celle de Rouen pour la V.H.F., relayée par un émetteur télécommandé situé à Port-en-Bessin.

L'informatique des différents services de cette Direction des Télécommunications ne permet pas d'obtenir des données en termes de nombre de marins pêcheurs utilisateurs, d'effectif employé et de budget de fonctionnement (dépenses) de ces services pour la Basse Normandie rattachée au Centre de Ménéilmontant ainsi que les secteurs de Paris et du Havre.

2.2. - Parts relatives des flux économiques créés en amont de la pêche



Les entreprises de constructions et de réparations navales créent 48,8 % du chiffre d'affaire des activités amont : ce sont elles qui ont donc le poids économique le plus important en amont de la pêche régionale.

De plus, c'est la branche d'activité la plus créatrice d'emplois : 60 % du personnel travaillant en relation avec la pêche artisanale régionale pour la fourniture de consommations intermédiaires est employé dans cette branche.

2.3. - Conclusion du chapitre concernant les branches économiques situées en amont de la pêche

Voir le schéma de synthèse figurant dans le document 6 ci-joint.

L'amont de la pêche maritime artisanale représentée en Basse Normandie 437 emplois, 6 branches économiques, et réalise un chiffre d'affaire de 161 m F.

3. - Analyse de l'aval de la pêche maritime artisanale en Basse Normandie

Les débarquements dans les ports de la région représentent 76 417 tonnes pour 473 millions de francs en 1982.

A ces débarquements des navires immatriculés dans la région viennent s'ajouter ceux des navires non immatriculés dans les quartiers de Caen et Cherbourg débarquant leurs captures dans les ports bas Normands, Bretons, Diéppois ont mis à quai 857 tonnes pour 11 millions de F. en 1982.

3.1. - Les circuits de commercialisation des produits de la pêche artisanale régionale

3.1.1. - La première mise en marché : la criée

Il existe 4 criées dans la région situées dans les ports de Cherbourg, Granville, Port-en-Bessin et Grandcamp. Celle de Blainville, créée en janvier 1983 pour le Bulot (1 300 t en 1983), a fermé fin 1984.

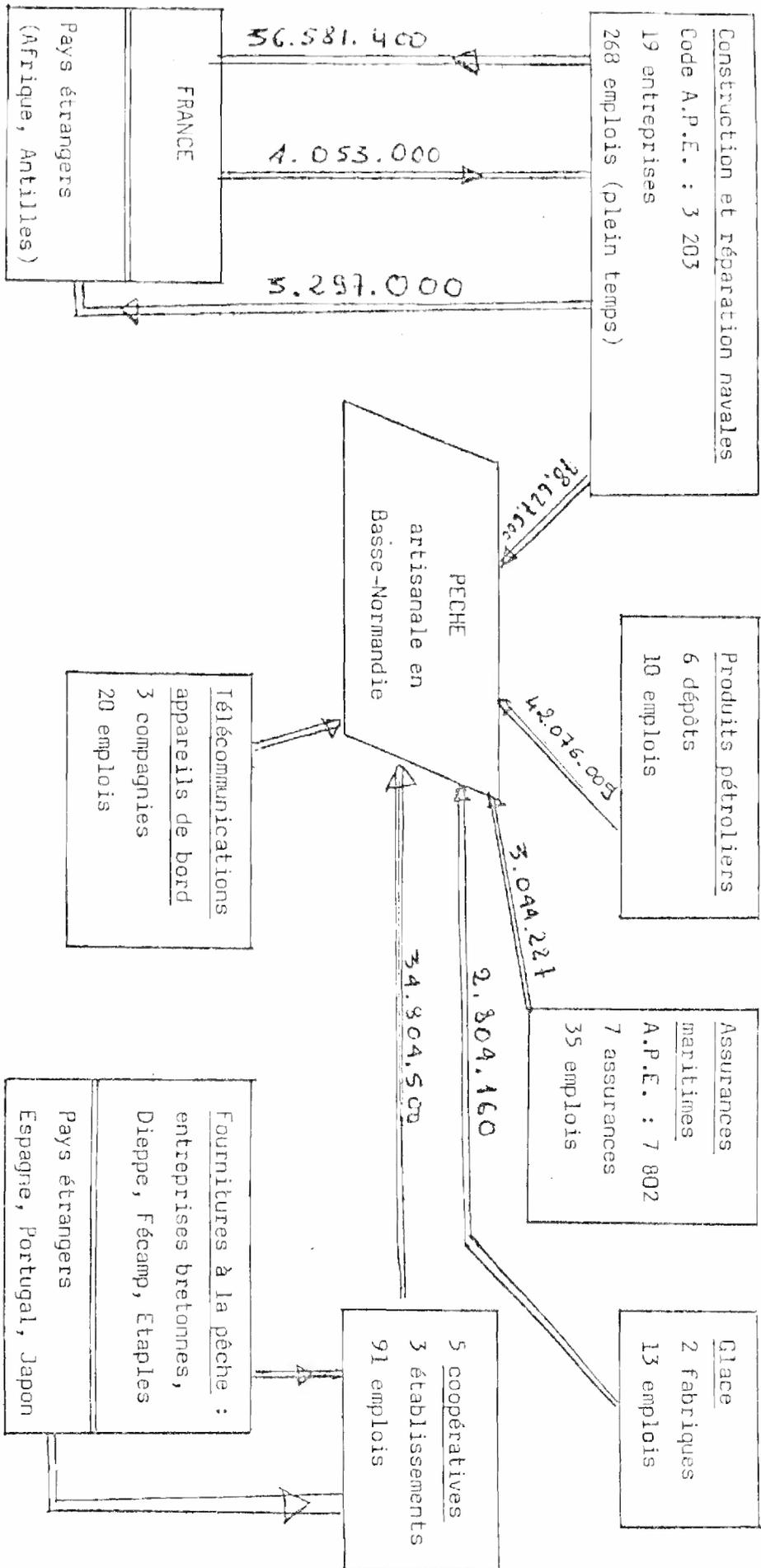
Ces quatre criées drainent 26 223 tonnes de produits de la pêche pour une valeur de 213 m F.

Ce sont les Poissons qui passent le plus sous les criées : plus de 80 % des prises de cette catégorie d'espèces sont commercialisées par cette voie.

Par contre, ce pourcentage est faible pour les Mollusques, environ 20 % du tonnage de Mollusques débarqués dans la région, car la totalité des Moules de pêche et les Coquilles Saint-Jacques hors quota sont vendues "hors criée". Quant aux Crustacés, ils ne passent pas sous criée.

Figure 1) Schéma de synthèse des structures d'approvisionnement (emplois, C.A., entreprises) :

Année 1982.



Source : Résultats d'enquêtes et service des douanes. (Valeurs hors-taxes) en francs.

3.1.2. - Les mareyeurs achetant sous les criées de la région

La criée est le point de rencontre de l'offre proposée par les pêcheurs et de la demande représentée par les mareyeurs.

64 mareyeurs travaillent dans la région sauf un originaire d'Ille et Vilaine, les autres ont leur atelier de mareyage principal situé en Basse Normandie. Voir le tableau dans le document 7.

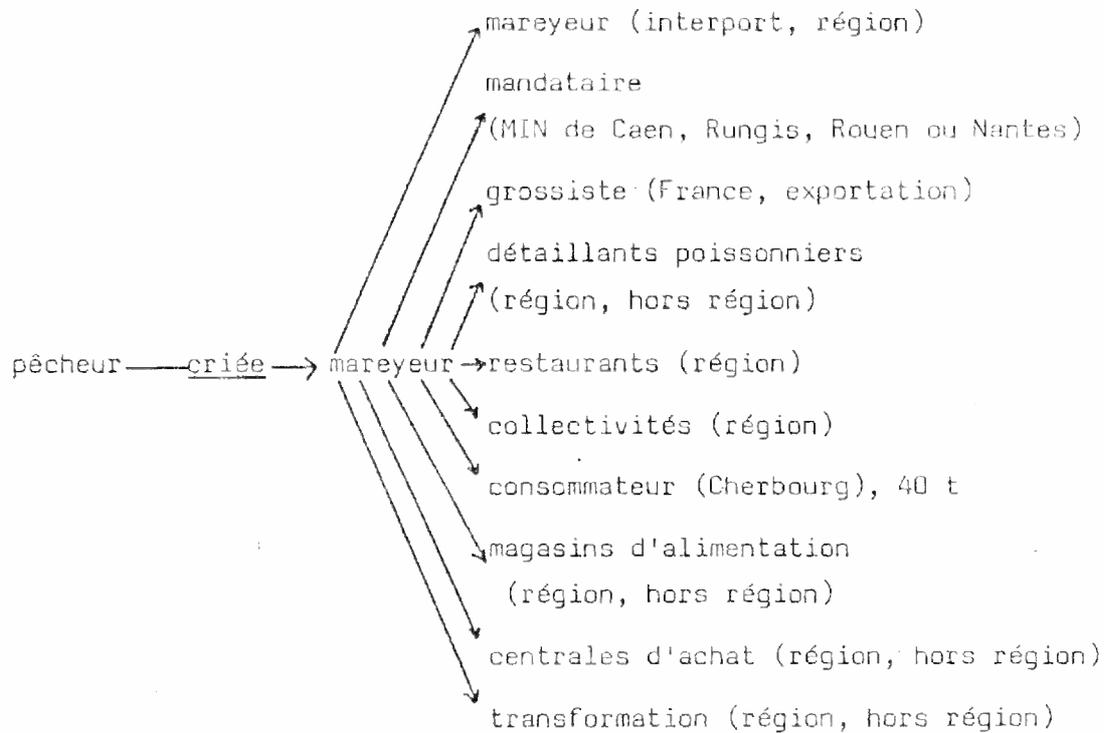
Source : balance des mareyeurs, enquêtes directes.

| Ports | Nombre de mareyeurs | | | Volume et Valeur | | Nombre de mareyeurs achetant dans au moins un autre port régional |
|----------------|---------------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------|---------|---|
| | réalisant des achats sous criée | situées dans le port | non situées dans le port | des achats des mareyeurs | Q V | |
| Cherbourg | 12 | 8 | 20 | 7 344 t | 68,7 MF | 10 |
| Grandcamp | 3 | 21 | 24 | 3 414 t | 24 MF | 14 |
| Port-en-Bessin | 10 | 10 | 20 | 9 427 t | 78,6 MF | 7 |
| Granville | 11 | 26 | 37 | 5 519 t | 40,8 MF | |

3.1.3. - Les circuits de commercialisation des produits de la pêche débarqués dans les criées de la région (voir page suivante)

α) pêcheur → criée → organisation de producteurs pour les retraits.
voir plus loin 2.1.4. -

β)



Il n'a pas été possible de quantifier ces différents schémas de vente à partir des mareyeurs, un grand nombre d'entre eux ne voulant pas révéler la nature et l'importance de leurs clients.

3.1.4. - Les retraits régionaux

La section bas normande de l'Organisation de Producteurs de Normandie intervient dans les quatre criées de la région pour y retirer du marché les espèces n'ayant pas trouvé d'acheteurs sous la criée. Son intervention porte dans ce cas sur les espèces communautaires, les espèces nationales et quelques espèces locales.

Montant des retraits en 1983 en Basse Normandie

| | tonnage (kg) | valeur (F) |
|------------------------|-----------------|---------------|
| espèces communautaires | 505 323 | 978 662 |
| espèces nationales | 422 131 | 1 291 882 |
| espèces autonomes | 173 216 | 224 811 |
| total global | 1 100 670 | 2 495 356 |

Source : Copéport O.P.

L'importance des retraits est variable d'une année à l'autre : ils étaient de 519 tonnes pour 1,182 millions de francs en 1982.

Leur devenir

Ces retraits, complétés par les déchets des ateliers de mareyage sont pris en charge par deux entreprises régionales d'équarissage, la société A située dans la Manche, la société B dans le Calvados.

La société A en assure seulement le transport jusqu'à deux de ses usines situées en Bretagne où ils sont alors transformés en farine. La société B, après stockage en entrepôt frigorifique suivant ses capacités de traitement les transforme dans son usine régionale. Cette usine traite également de la viande et son activité concernant les produits de la mer ne représente que 87 000 F soit 25 % de son chiffre d'affaire total.

Elle vend ses produits transformés en Bretagne ou dans la région à des fabricants d'aliments pour animaux (Sanders, Alcanor).

3.1.5. - Les produits de la pêche artisanale régionale ne passant pas sous criée

Les produits concernés : 32 400 tonnes 125 m F (Sud Cotentin non pris en compte).

Ce sont : - les captures débarquées dans les ports non dotés d'une criée ou le long de la côte (plagé). Elles représentent 30 000 tonnes pour 108,7 m F (Sud Cotentin excepté).

- les tonnages ne passant pas sous criée dans les ports pourtant dotés de cette infrastructure. Ils représentent les pourcentages suivants par rapport au total des prises débarquées dans chacun des trois ports ci-dessous cités en 1982 :

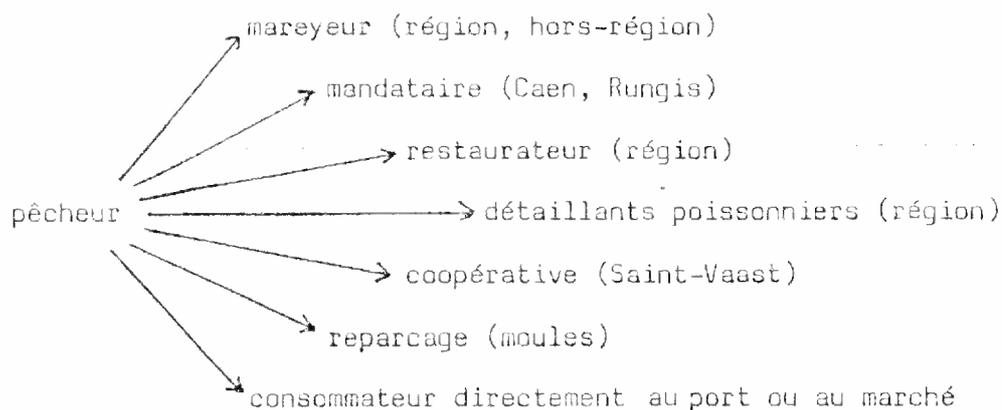
| |
|--------------------------|
| :-----:-----: |
| : Cherbourg : 4 % : |
| :-----:-----: |
| : Port-en-Bessin : 7 % : |
| :-----:-----: |
| : Grandcamp : 39 % : |
| :-----:-----: |

Ces pourcentages sont évalués à partir des données des Affaires Maritimes et des Comités Locaux des Pêches.

Ce chiffre relativement élevé pour Grandcamp s'explique par le fait qu'il s'agit d'un port coquiller où les Moules et les Coquilles Saint-Jacques représentent une part importante des débarquements. Les ventes hors criée dans les ports régionaux munis d'une criée concernent :

- les navires de moins de 12 mètres et les caseyeurs pratiquant la pêche côtière et vendant sur le quai leurs captures,
- ou bien les navires armant de juin à novembre pour la Moule de pêche,
- ou encore les pêcheurs armant à la Coquille Saint-Jacques de novembre à fin mars et ayant dépassé leur quota annuel.

Modalités de vente de ces produits



Aux schémas de commercialisation énoncés ci-dessus viennent s'ajouter deux autres agents économiques régionaux que sont les sociétés gérant des entrepôts frigorifiques et les entreprises agro-alimentaires.

3.2. - Les entrepôts frigorifiques régionaux

code APE 7308

- Ils traitent :
- les retraits avant leur transformation ultérieure en dehors de la région - 263 t - en 1982 ;
 - les poissons destinés comme appâts (Tacaud, Grondin, Chinchard) 1 375 tonnes congelés et stockés dans la région (975 t sont congelés et stockés en dehors de la région par des mareyeurs) ;
 - des espèces nobles (Lotte, Sole) congelées et stockées en période de forts apports quand les prix sur le marché sont bas pour être revendus plus tard à un prix plus élevé quand le marché sera demandeur et l'offre plus rare. Cette opération est réalisée par certains mareyeurs ;
 - la Seiche destinée à l'exportation ;
 - des espèces congelées et stockées momentanément par les mareyeurs pour planifier leurs ventes.

Les trois derniers cas portent sur 2 412 tonnes.

Deux entreprises assurent la gestion des entrepôts frigorifiques régionaux en plus des criées de Cherbourg et de Granville. (voir tableau page suivante)

| | entreprise A | entreprise B | criées |
|-----------------------------------|------------------------|--------------|--------------------|
| nombre d'établissements régionaux | 4 | 3 | 2 |
| capacité de stockage | 20 600 m ³ | | 750 m ³ |
| personnel employé | 40 + 10 (1) | 25 | 4 |
| siège social | Paris | Caen | CCI |
| tonnage traité (t) en 1982 | 4 024 t (2) | | |
| remarques | congélation par tunnel | (3) | (4) |

(1) intérimaires saisonniers.

(2) (21 % du total des produits traités par les entrepôts régionaux).

(3) fabrication de glace hydrique et de froid pour les abattoirs, tunnel.

(4) à Cherbourg congélation des produits.

Chiffre d'affaire total réalisé (TTC) par les entreprises A et B en 1982 par leurs établissements régionaux : 36 m F.

3.3. - Les entreprises agro-alimentaires

code 3703 et 3704.

Le titre est pompeux en regard de la réalité régionale car ce type d'entreprises est peu développé en Basse Normandie et est simplement représenté par les conserves de poisson (bisques, soupes) et les préparations à base de produits de la mer (terrines, salades et surgelés à base de poissons, praires, moules, coquilles saint-jacques, crevettes, homards). L'on compte 9 entreprises et Copéport marée dont une entreprise non régionale ayant un établissement dans la région.

| | |
|---|-----------------------|
| Effectif total..... | 240 |
| Montant des achats en produits de la pêche..... | 5,5 m F* |
| achats régionaux..... | faibles (quelques) |
| chiffre d'affaire hors taxe..... | 76 m F |

* concernent les 3 établissements les plus importants. Trois établissements (deux entreprises et un établissement régional) emploient plus de 20 salariés, ont une production de type industriel, emploient 209 personnes et réalisent 88 % du chiffre d'affaire de cette branche.

Les six autres entreprises sont de petite taille, de type artisanal et emploient moins de 5 salariés.

Copéport marée est une coopérative de mareyage qui s'est lancée dans la transformation : surgelés, conserves, poissons sous vide, rôtis. Les six entreprises artisanales régionales et Copéport s'approvisionnent essentiellement dans la région et ont le plus souvent des marchés locaux ou dans les départements limitrophes. Les trois plus gros établissements s'approvisionnent surtout en dehors de la région (Boulogne-sur-Mer, Bretagne) ou à l'importation. Leurs marchés sont extra régionaux.

La plupart de ces 9 établissements ont une autre activité de transformation non liée aux produits de la mer.

Donc deux types très différents d'établissements dans cette branche qui, peu développée, ne permet pas d'absorber les produits régionaux.

3.4. - La consommation régionale des produits de la mer

On distingue la consommation intermédiaire comprenant la restauration commerciale et la restauration collective de la consommation finale des ménages résidents.

3.4.1. - La consommation intermédiaire régionale

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Restauration commerciale | 2 751 établissements |
| Restauration collective | 973 établissements |

Les restaurateurs s'approvisionnent en produits de la mer frais au niveau régional (Halle de Caen, Criée de Cherbourg, Pêcheurs pour les Coquillages et Crustacés, Mareyeurs) et achètent aussi des produits surgelés et d'importation par le biais de la Halle de Caen, de mareyeurs ou de grossistes en surgelés.

La restauration collective s'approvisionne auprès d'une centrale d'achats, de trois grossistes en surgelés ou de mareyeurs.

La consommation intermédiaire sera évaluée quantitativement à partir de données nationales (méthode indirecte) pour la restauration commerciale et des données d'échantillonnage pour la restauration collective. Dans les deux cas, seront pris en compte le nombre d'établissements régionaux et le nombre de repas servis.

3.4.2. - La consommation finale

3.4.2.1. - Les commerces

Les établissements commerciaux vendant des produits de la mer aux ménages sont de trois types :

- les magasins d'alimentation générale de petites dimensions, les magasins non spécialisés en produits alimentaires, les supérettes,
- les supermarchés et hypermarchés ayant un rayon poissonnerie spécialisé,
- les points de vente de détail spécialisés en produits de la mer, sédentaires et ambulants.

α) Les magasins d'alimentation générale de petites dimensions, les magasins non spécialisés en produits alimentaires, les supérettes

codes APE : 6211 , 6211 , 6221 , 6222

1564 points de vente d'après les CCI.

Ces magasins n'ont pas de rayon poissonnerie spécialisés et ces produits ne représentent qu'1 à 2 % de leur chiffre d'affaire annuel global. Ils s'approvisionnent directement auprès de ces grossistes ou par leur centrale d'achat.

| Nature du produit vendu | Approvisionnements | Centrale d'achat |
|----------------------------------|--------------------------------|------------------|
| produits surgelés | Frial (Bayeux) | |
| (pané, fliets, croquettes) | France Glaces Findus dépôts | |
| | Vivagel Miko régionaux | magasins |
| | Davigel (Dieppe) | Joubert |
| | Frovogel Sté. Ferné Schweitzer | Coopérateurs |
| | (Haute-Normandie) | de Normandie |
| | Import marée (Caen) | |
| produits élaborés surgelés | Pomona (dépôts régionaux) | |
| | | Groupe Unico |
| produits fumés ou de saurisserie | Promomarée (Boulogne) | |
| | | |
| | | Groupe Radar |
| Conserves, semi-conserves | Promocash | |

Source : Enquêtes directes auprès des magasins concernés.

Ces magasins ne commercialisent pas de produits de la pêche régionaux et donc, à travers eux, sont consommés des produits d'origine extra régionale.

β) Les supermarchés et hypermarchés ayant un rayon poissonnerie spécialisé
codes APE 6101 et 6103

D'après le fichier J₁ STREM de l'INSEE de Caen, 10 hypermarchés appartenant aux quatre chaînes de distribution Continent, Leclerc, Intermarché, Coopérateurs de Normandie et 24 supermarchés dont 16 appartiennent à des entreprises non régionales ont été répertoriés.

Les responsables du rayon poissonnerie achète lui-même sa marchandise. Il dispose de chambres froides, de machine à glace et parfois de viviers. Il est tenu de réaliser un certain chiffre d'affaire annuel.

Le résultat des enquêtes directes auprès de ces personnes donnent :

- Chiffre d'affaire annuel du rayon : de 6 m̄ à 530 m̄ centimes suivant l'importance du rayon,
- Marge brute moyenne réalisée sur l'année : 25 à 30 % suivant les magasins.

| | | |
|---------------------------|----------------------------------|--------------------|
| : Nature du produit vendu | : Approvisionnements | : Centrale d'achat |
| : | : | : Leclerc |
| : Poissons surgelés | : | : Scagel |
| : Crustacés surgelés | : Mêmes sources que précédemment | : (Intermarché) |
| : Plats cuisinés surgelés | : (421) | : Promodès |
| : | : | : (Continent, |
| : Produits fumés ou de | : Mêmes sources que précédemment | : champion) |
| : saurisserie | : (421) | : Coopérateurs de |
| : | : | : Normandie |
| : | : | : |
| : Produits élaborés | : Rungis (mandataire, grossiste) | : Achats directs |
| : (Salades, terrines....) | : | : par le chef de |
| : | : | : rayon |
| : | : | : |
| : Produit frais | : Mareyeurs (ports régionaux) | : Achats journa- |
| : | : (MIN Caen) | : liers directs |
| : | : Mandataires (MIN Caen, Rungis) | : par le chef de |
| : | : Mareyeurs (Boulogne, Bretagne) | : rayon |
| : | : | : |
| : Coquillages | : Pêcheurs régionaux | : |
| : | : | : |

Source : Enquêtes directes exhaustives auprès des chefs de rayon.

γ) Les points de vente de détail spécialisés sédentaires ou ambulants

code APE 6244

Le fichier J₁ SIREM de l'INSEE de Caen en mentionne 403. Trois entreprises non situées dans la région ont un établissement dans la région.

L'emploi salarié est faible : 75 % des poissonneries de détail n'ont aucun salarié.

Ces magasins vendent des produits frais ou surgelés. Ils commercialisent aussi des produits fumés, de saurissage, des semi-conserves et des produits élaborés (soupes, bisques).

Leurs sources d'approvisionnements :

- Halle de Caen (80 % des détaillants du Calvados),
- Criée de Cherbourg (95 % des détaillants du Nord Cotentin),
- Mareyeurs régionaux et extra régionaux,
- Pêcheurs pour les Coquillages (2 à 3 % des achats),
- M.I.N. Rungis pour les importations et les produits élaborés,
- Promocash, Import Marée, Fabriques de Saurisserie à Boulogne.

En conclusion, l'on peut dire que les détaillants et les rayons poissonnerie "des grandes surfaces" commercialisent une certaine part de produits régionaux à travers la vente en frais essentiellement.

La vente en frais représente donc le principal débouché pour les produits de la pêche régionale : poissons entiers, filetés, en darnes, Crustacés, Coquillages.

Ils subissent un traitement simple dans les ateliers de mareyage (filetage, dépeçage, rôti de poisson, poisson sous vide, conditionnement) et ne sont transformés que dans quelques sept petits ateliers artisanaux ne représentant qu'un chiffre d'affaire de 9,5 m F. Mis à part ces débouchés régionaux, ces produits sont pour la plupart transportés vers le M.I.N. de Rungis comme nous le verrons dans l'analyse des flux extra régionaux.

3.4.2.2. - La consommation des ménages résidents

L'objectif initial était d'appréhender celle-ci à travers les ventes de produits de la mer des commerces régionaux. Mais il semble difficile à atteindre et la consommation des ménages sera donc évaluée à partir des données sur la consommation des ménages nationaux suivant le principe :

$$X_i = X \cdot \frac{N_i}{N} \cdot IDC$$

X_i = consommation des ménages résident dans la région

X = consommation des ménages français (d'après TEI national)

$\frac{N_i}{N}$ = nombre de ménages dans la région
" " " " français

IDC = indice de dépenses de consommation tenant compte des catégories socio-

professionnelles (C.S.P.) des ménages par région.

3.5. - Conclusion partielle

Donc, en ce qui concerne l'aval de la pêche, il reste de nombreux points à approfondir et à compléter du fait de la complexité des circuits de commercialisation et de la multiplicité des intermédiaires qui y interviennent :

| | |
|--|--|
| - Mareyeurs et grossistes code APE 5707 | 93 établissements dont 4 entreprises non régionales |
| - Grossistes en surgelés | 9 établissements dont 5 entreprises nationales |
| - Centrales d'achat code APE 6008 | 4 dont 1 a son siège social non situé dans la région |
| - Entreprises agro-alimentaires codes APE 3703-3704 | 10 établissements dont un établissement dont le siège social est non régional |
| - Entrepôts frigorifiques code APE 7308 | 7 entrepôts appartenant à deux entreprises dont une est régionale |
| - Détaillants poissonniers code APE 6244 | 403 établissements dont 3 appartiennent à des entreprises non régionales |
| - Hypermarchés, supermarchés code APE 6103 , 6101 | 34 magasins |
| - Magasins alimentaires tradition- nels et supérettes | 1564 établissements dont un certain nombre de magasins succursalistes |

L'objectif est de quantifier chaque type d'intermédiaire du commerce en termes de chiffre d'affaire, d'achats et d'effectif employé.

4. - Analyse du secteur tertiaire en relation avec la pêche maritime artisanale régionale

Le secteur tertiaire en relation avec la pêche maritime artisanale régionale est représenté par :

- Les transports routiers de marée,
- Les organismes de crédit : le Crédit Maritime Mutuel,
- Les organisations propres à la pêche,
- Les criées et Chambres de Commerce et d'Industrie,

- Les services sociaux,
- La recherche,
- L'enseignement,
- Les Organismes Publics.

4.1. - Les transports routiers de marée

Les camions frigorifiques sont le moyen utilisé dans la région pour transporter les produits de la mer frais ou surgelés à l'intérieur ou à l'extérieur de celle-ci.

4.1.1. - Les compagnies de transport routier de marée (transport public)

A partir du fichier J₁ STREM de l'INSEE, une enquête directe a permis de recenser 3 entreprises régionales et 3 établissements appartenant à une entreprise de Boulogne-sur-Mer.

Une entreprise a cessé son activité fin 1983.

| | |
|--|-----------|
| tonnage transporté..... | 19 700 t. |
| nombre de camions utilisé au transport de marée..... | 16 |
| effectif employé..... | 42 |
| chiffre d'affaire dégagé par le transport de marée (H.T.)..... | 9,6 m F |

Données 1983 recueillies par enquête directe (questionnaire et rendez-vous).

Ces sociétés ne transportent pas que des produits de la mer mais ont diversifié les produits qu'elles acheminent. Concurrençant fortement ces compagnies de transport routier, des mareyeurs possèdent leurs propres camions et assurent eux-mêmes l'acheminement de leur propre marchandise ou de celle d'autres mareyeurs (transport privé).

4.1.2. - Les lignes desservies par ces compagnies

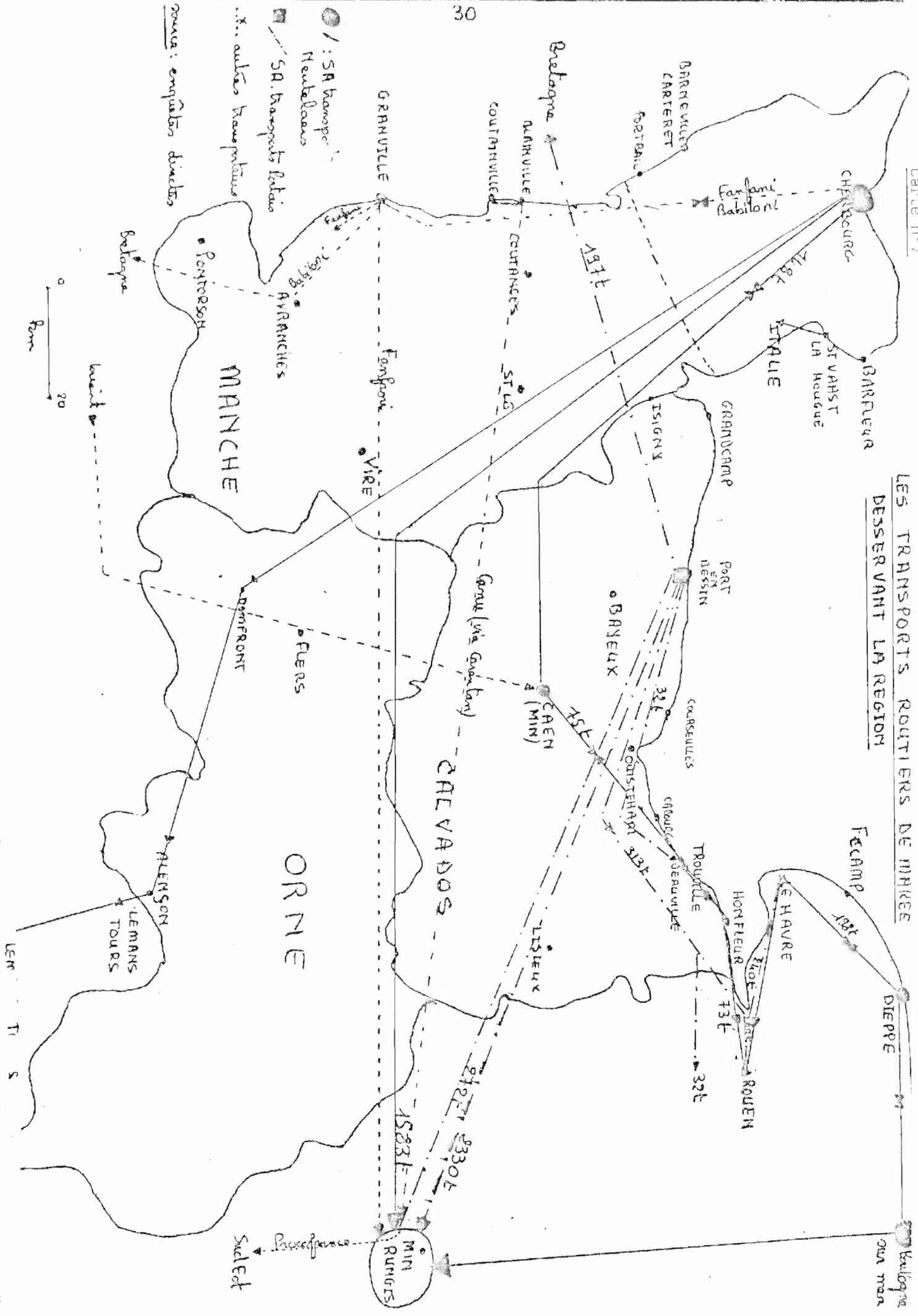
Voir la carte 7 ci-jointe.

Rungis est une plaque tournante pour le transport routier : les transporteurs bas normands ayant des marchandises à livrer dans d'autres régions françaises, Est et Sud-Est notamment, les font transiter pour Rungis où une autre compagnie de transports frigorifiques les prend en charge jusqu'à destination.

Ligne Sud-Est : Procofrance

Ligne Est : Trademiar

LES TRANSPORTS ROUTIERS DE NORMANDE
DESSERVANT LA REGION



Source: enguêles directes

MIN RUNIGIS
Suedet

Dans la région parisienne, il n'existe qu'un seul dégroupé exerçant un quasi monopole.

Le prix du transport est calculé au kilogramme de produit sans glace en fonction de la distance et de l'importance de la ligne desservie. Les liaisons avec Rungis sont quotidiennes.

On retrouve donc ici la remarque faite précédemment en conclusion du chapitre sur les circuits de commercialisation à savoir que Rungis est un débouché très important pour les produits de la pêche bas normande.

4.2. - Le Crédit Maritime Mutuel

C'est par excellence l'organisme de crédit de la pêche. Il est représenté dans la région par 6 caisses employant au total 20 personnes.

En juillet 1982, le FDES a été supprimé et fin 1982 sont apparus des prêts bonifiés ce qui entraîne une modification importante dans le financement de la pêche artisanale.

Au cours de l'exercice 1982, 213 prêts ont été accordés dans la région pour un montant global de 28 878 240 F, répartis comme suit :

| | |
|--|--------------|
| - 15 dossiers pour la construction..... | 11 210 585 F |
| - 18 " pour achats d'occasion..... | 3 986 417 F |
| - 21 " pour moteurs neufs..... | 3 176 190 F |
| - 31 " pour l'ostréiculture..... | 2 287 331 F |
| - 26 " pour besoins divers et réparations..... | 3 892 222 F |
| - 81 " pour prêts personnels..... | 1 667 700 F |
| - 21 " pour divers objets..... | 2 657 795 F |

4.3. - Les organisations propres à la pêche

4.3.1. - L'Organisation de Producteurs (O.P.)

La section bas normande emploie quatre personnes.

Ses ressources : - cotisations des adhérents - taxe au forfait dans les ports sans criée, taxe "ad valorem" dans les ports dotés d'une criée,
- aides de fonctionnement : * le FEOGA pour les retraits communautaires attribue des compensations financières (60 à 65 %

du prix de retrait communautaire).

* Le FIOM attribue des subventions, primes ou ristournes pour les retraits nationaux et les actions menées par l'O.P. en faveur de la commercialisation.

Ses dépenses : l'O.P. de Basse Normandie intervient à trois niveaux :

- retraits,
- aides à la transformation (surgélation),
- prix d'objectifs,

pour un total de : 6 072 554 F en 1982

9 602 355 F en 1983

Port-en-Bessin est le plus "gourmand" pour les interventions.

4.3.2. - Les Comités Locaux des Pêches Maritimes (CLPM)

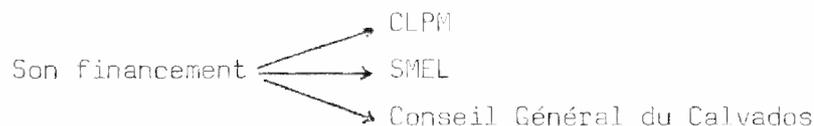
| | | |
|-------------------|-----------|------------------|
| 7 CLPM | | 3 salariés |
| 1 Comité Régional | employant | 1 emploi et demi |

Le financement des Comités Locaux provient du Comité Central des Pêches qui leur restitue une part des taxes parafiscales et professionnelles qu'il a recueillies.

Ils ont un rôle local.

Le Comité Régional, créé après les conflits de 1980 est l'interlocuteur privilégié au niveau régional.

Depuis le 1er janvier 1985, il a pour rôle de payer les trois biologistes au service des Comités Locaux, de gérer les finances et de commander les études (gestion des stocks, essentiellement) en accord avec les Comités Locaux.



4.4. - Les criées et les Chambres de Commerce et d'Industrie

4 criées régionales plus celle de Blainville qui n'a fonctionné que deux ans (1983-1984) et celle de Honfleur qui n'a jamais fonctionné, celles de Port-en-Bessin et Grandcamp sont gérées par les Comités Locaux et les autres par les Chambres de Commerce et d'Industrie de Cherbourg et de Granville. Ce service emploie 80 personnes.

4.5. - Les services sociaux

Ils sont dispensés par trois sources :

- l'ENIM, Etablissement National des Invalides de la Marine,
- la Caisse d'Allocations Familiales des Pêches Maritimes,
- le Service Social Maritime.

* ENIM : Etablissement public à caractère administratif au service des marins de la pêche et du commerce.

4 emplois.

Les services rendus :

- la Caisse de Retraite gère les pensions,
- la Caisse Générale de Prévoyance est l'équivalente pour les marins (les actifs et pensionnés) de la Sécurité Sociale (maladie, accident, maternité),
- la caisse des gens de mer : sommes en dépôt. 2 561 marins pêcheurs actifs étaient inscrits au 31 décembre 1982 sur les fichiers de l'ENIM pour l'ensemble des deux quartiers maritimes.

Ceux-ci cotisent pour les services sociaux sur la base d'un salaire forfaitaire fixé sur le plan national suivant la catégorie à laquelle appartient le marin pêcheur.

* La Caisse d'Allocation Familiale des Pêches Maritimes

Elle est autonome par rapport au régime général.

Elle emploie dans la région 5 personnes dont un responsable régional.

Les services rendus : allocations (enfants, logement, prestations familiales) et actions sociales.

Son financement : subventions étatiques et cotisations des pêcheurs suivant leur catégorie et leur durée de navigations.

La Direction Nationale, située à la Rochelle, gère les fonds.

* Service Social des Pêches Maritimes

C'est un service du Comité Central des Pêches.

Il emploie deux personnes et demie dans la région en tant qu'assistantes sociales.

Son financement : l'ENIM par l'intermédiaire du Comité Central des Pêches et les marins sous forme de cotisations suivant le rôle d'équipage et la catégorie.

4.6. - La recherche (29 emplois)

Recherche fondamentale : Université de Caen avec son Laboratoire Maritime à Luc-sur-Mer qui a une vocation de recherche appliquée et de pédagogie et qui accueille 10 chercheurs à plein temps.

Recherche appliquée : IFREMER à Ouistreham 19 personnes 1/2. Il est divisé en deux laboratoires :

- Son laboratoire "pêche" occupe 9 personnes.

Son domaine d'action s'étend de Cherbourg à Dunkerque. Il travaille sur des programmes nationaux et régionaux. Il est partie présente dans le contrat de plan Etat-Région établi pour cinq ans à partir de 1985. Voir infra.

- Son laboratoire "contrôle et suivi des ressources et leur exploitation" occupe 10 personnes 1/2. Il effectue des contrôles sanitaires sur les Coquillages (étiquettes sanitaires) et au niveau des entreprises de transformation. Il collecte aussi des données et a un rôle consultatif auprès de l'administration.

Ses ressources financières proviennent - de l'Etat,

- du Conseil Général,

- du S.M.E.L.,

- de la Profession.

IFREMER assure les prestations de service.

4.7. - L'enseignement

Dans cette rubrique, on peut recenser l'Ecole d'Apprentissage Maritime de Cherbourg (E.A.M.) et l'Institut National des Techniques de la Mer (ENIM) créé en janvier 1982 à Cherbourg.

. E.A.M. Cherbourg

effectif employé : 15 personnes.

Elle offre trois cours de capacitaires, deux cours de motoristes, un cours de lieutenant de pêche. Des cours de capacitaires sont aussi organisés à Port-en-Bessin et Honfleur. Cette école est gérée par l'A.G.E.A.M. rattaché au Secrétariat d'Etat pour le paiement des salaires. Son budget de fonctionnement est financé par des taxes d'apprentissage et des subventions.

. E.N.I.M. Cherbourg

Dispense une formation en deux ans après le baccalauréat. Les diplômés s'orientent vers la pêche, l'aquaculture, la géologie, les forages en mer...

10 personnes sont employées.

Enfin, l'Université de Caen propose un D.E.S.S. "Cultures Marines".

4.8. - Les Organismes Publics

4.8.1. - Marine Marchande, Direction des Affaires Maritimes

Ce sont des services extérieurs d'une administration centrale de l'Etat. La Direction Régionale de Normandie - Mer du Nord se trouve au Havre et est l'interlocutrice du Préfet de Région et du Conseil Régional.

Les deux Directions Départementales, représentant les quartiers Maritimes de Caen et de Cherbourg emploient 60 personnes dont 13 affectées dans les 10 stations Maritimes réparties le long du littoral.

Le personnel est constitué de civils et de militaires affectés tant au commerce qu'à la pêche

Son rôle : essentiellement administratif est consacré à 75 % à la pêche. On trouve dans les deux quartiers les services suivants :

- service médical,
- services de l'ENIM (voir ci-dessous),
- service navigation,
- service d'immatriculation,
- service de sécurité,
- affaires économiques et statistiques,
- gestion des crédits et du matériel.

Les crédits de fonctionnement viennent de la Direction Régionale. De plus, un représentant des Directions Départementales, des Affaires Maritimes siège au Conseil d'Administration des neuf coopératives maritimes régionales et le chef de quartier a un rôle de contrôle sur le budget des Comités Locaux des Pêches.

4.8.2. - Le Syndicat Mixte pour l'Equipement du Littoral (S.M.E.L.)

Il a été créé en janvier 1981 sur l'initiative du Conseil Général et a pour vocation de s'occuper de certains problèmes de la mer, concernant aussi bien la pêche artisanale que les cultures marines et de promouvoir l'économie maritime du département de la Manche. Ainsi, il s'intéresse à la gestion des

ressources, à la commercialisation des produits, à la formation et à l'information des professionnels et des techniciens, soit en participant financièrement à la réalisation d'actions menées par certains organismes, soit en assurant la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations. Il emploie deux personnes plus une s'occupant conjointement des Affaires Maritimes et du S.M.E.L. et relevant du Conseil Régional. Son financement se fait sur le budget du département de la Manche.

Interventions financières du S.M.E.L.

| | Participation financière | Opérations propres du S.M.E.L. | Total |
|------|--------------------------|--------------------------------|-------------|
| 1982 | 403 000 F | 130 000 F | 533 000 F |
| 1983 | 1 069 500 F | 252 500 F | 1 332 000 F |

Source : Enquête directe du S.M.E.L.

De plus, le département de la Manche accorde des subventions pour la flottille de pêche (achats neuf ou d'occasion) et les installations portuaires (création, agrandissement, aménagement).

Montant de ces subventions

| | |
|-----------|-------------|
| 1982..... | 1 687 290 F |
| 1983..... | 774 196 F |

4.8.3. - Le Conseil Régional de Basse Normandie

Emploie et chargé de mission pour les questions maritimes. 30 personnes environ y travaillent dont 10 personnes au service du budget. Ses pouvoirs ont été élargis dans le cadre de la décentralisation depuis le 1er janvier 1983. Il a à sa disposition tous les services départementaux et régionaux. Ses actions portent sur les domaines suivants :

- renouvellement de la flottille : il a en charge les navires de moins de 16 mètres dans le cadre des transferts de pouvoir dûs à la décentralisation.

- . pour les 7-12 mètres : 5 % de subventions plus 15 % d'avance remboursable,
- . pour les 12-16 mètres : 5 % de subventions plus 20 % d'avance remboursable.

Mais il accorde aussi une avance remboursable de 15 % aux navires de plus de 16

mètres construits dans les chantiers régionaux dans le cadre de sa politique en faveur de ces chantiers.

- gestion des fonds depuis 1977. Depuis fin 1984, ses actions se font dans le cadre du Contrat de Plan signé par l'Etat, la région et IFREMER.

- défense contre la mer, assainissement, équipements portuaires,

- primes à l'emploi.

Dépenses totales du Conseil Régional pour le domaine maritime en 1984 : 20 m F dont 900 000 F pour l'aquaculture.

Conclusion partielle

Donc le secteur tertiaire en relation avec la pêche maritime artisanale est bien développé, dynamique et crée des emplois induits au nombre de 320.

La décentralisation, en conférant plus de pouvoir aux instances régionales et le Contrat de Plan Etat - Région signé fin 1984 sont deux éléments moteurs pour le développement de la pêche maritime artisanale dans la région.

DEUXIEME PARTIE : La structure du système halieutique bas normand, analyse en termes de flux

Il s'agit, dans cette deuxième partie, de synthétiser en termes de flux les éléments économiques analysés dans la première partie. Ces flux sont des flux induits directs et indirects par les produits de la pêche artisanale au départ des points de débarquements régionaux, par les activités en amont de la pêche qui vendent des biens intermédiaires à la pêche, et par les intermédiaires des circuits de commercialisation en aval.

On distinguera les flux économiques induits à l'intérieur de la région par des agents économiques régionaux des flux créés en dehors des limites géographiques régionales dans le cadre des échanges de biens marchands et de services que la Basse Normandie réalise avec les autres régions françaises et l'étranger.

1. - Analyse des flux intra-régionaux

Ces flux sont créés par :

1.1. - Les branches économiques en amont de la pêche

Les 46 entreprises représentant dans la région les activités économiques situées en amont de la pêche créent en 1982 les flux suivants :

| | |
|----------------------------------|---------------|
| flux emploi..... | 437 |
| flux valeur..... | |
| chiffre d'affaire hors taxe..... | 161 353 350 F |

1.2. - Les intermédiaires du commerce en aval de la pêche

En aval, les flux économiques intra-régionaux sont créés par :

1.2.1. - Les mareyeurs ayant leur atelier dans la région qui achètent les produits de la pêche débarqués dans les ports bas normands et les conditionnent, et qui, d'autre part, réalisent des échanges de marchandise avec un collègue régional.

Les échanges de produits entre mareyeurs bas normands sont conditionnés par les cours différents d'une criée à l'autre, l'importance qualitative et quantitative des débarquements dans les ports régionaux, le mareyeur cherchant à compléter la gamme de ses produits.

1.2.2. - Les entrées et les sorties de produits des 7 entrepôts frigorifiques régionaux : Voir carte 8 ci-jointe.

flux emploi..... 67 + 10 intérimaires saisonniers
flux valeur..... 36 m F (T.T.C.)

1.2.3. - Les produits de la pêche régionaux achetés par les entreprises de transformation. Leur montant en tonnage et valeur n'a pu être évalué jusqu'à présent.

1.2.4. - Les retraits et déchets transformés dans la région.

flux tonnage..... 450 tonnes
flux valeur.....
(chiffre d'affaire hors taxe)..... 87 000 F

1.2.5. - Les ventes de produits de la pêche régionale aux restaurateurs, collectivités, aux rayons poissonnerie des supermarchés et des hypermarchés, aux poissonneries de détail, aux ménages.

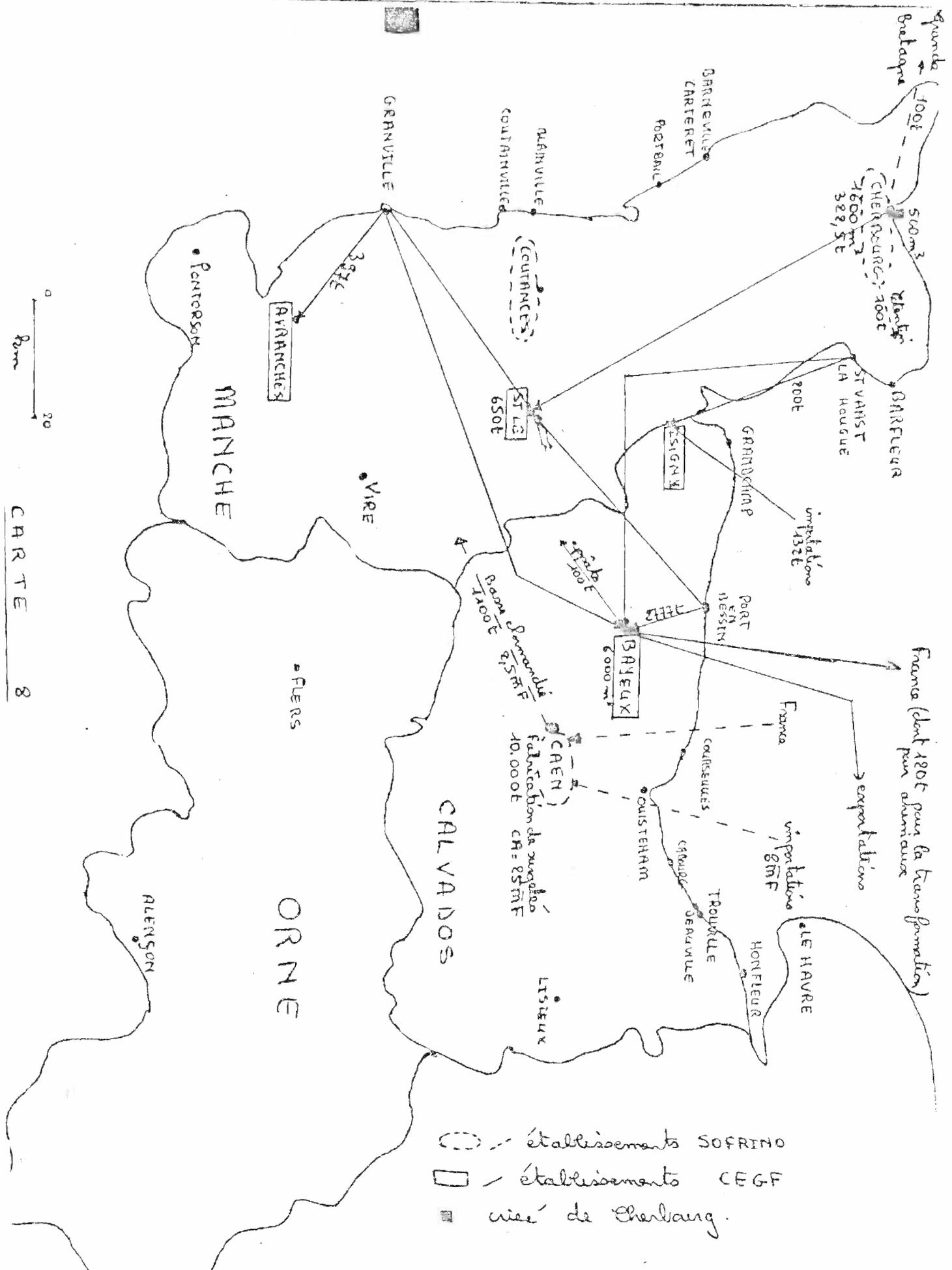
Notons dans ce cadre l'existence du M.I.N. de Caen qui a permis la commercialisation de 5 796 tonnes de produits régionaux en 1982

1.2.6. - Les investissements des pêcheurs de la région en outil de travail (navire, matériel de pêche, etc...), les investissements des infrastructures portuaires pour la pêche.

De 1978 à 1984, 142 navires de pêche dont 44 unités neuves ont été l'objet d'investissements dans l'ensemble de la région. D'après le Crédit Maritime Mutuel, les pêcheurs de la région ont investi dans des moteurs neufs (21 dossiers) dans 18 navires d'occasion et dans 15 dossiers de navires neufs en 1982.

De plus, le port de Granville a vu en 1983-1984 l'élargissement d'un quai, une extension de la halle à marée, l'achat de matériel de froid et de matériel divers et une amélioration du chenal d'accès pour un montant de 9,9 millions de Francs.

Les autres flux d'investissements, créés notamment par les entreprises en relation avec la pêche, ne sont pas mesurables car ils ne sont pas uniquement destinés à la pêche.



- (---) établissements SOFRINO
- [] établissements CEGF
- usine de Cherboug.

C CARTE 3 de la chaîne du froid dans la région
 source: enquête auprès des établissements concernés

1.3. - Conclusion

Le montant total en valeur et en emplois des flux intra-régionaux n'a pu être évalué jusqu'alors mais est un des objectifs à poursuivre.

Par contre, les Statistiques du Ministère des Transports nous donnent les flux intra-régionaux en tonnage d'après les données recueillies en 1982 sur les transports routiers publics et privés de produits de la mer frais, congelés, salés, fumés, en conserves et préparés qui s'élèvent à 43 150 tonnes.

2. - Analyse des flux extra-régionaux

La pêche bas normandie n'est pas une branche d'activité géographiquement fermée sur elle-même mais au contraire réalise de nombreux échanges de biens marchands et de services avec d'autres régions françaises, Bretagne, Nord, Région Parisienne en particulier et l'étranger à tous les niveaux, que ce soit en amont, en aval ou au stade de la production.

Les flux économiques extra-régionaux sont créés par :

2.1. - L'amont de la pêche

2.1.1. - Les achats en dehors de la région effectués par les entreprises pour s'approvisionner en matières premières et en fournitures pour la pêche représentent des flux induits indirects.

2.1.2. - Les ventes réalisées en dehors de la région par les entreprises régionales flux en valeur 39 878 400 F.

2.2. - Des bateaux non immatriculés dans la région y ont débarqué pour 11 millions de francs en 1982.

2.3. - L'aval de la pêche

Les mareyeurs

2.3.1. - a) Les activités dites d'Interport, c'est-à-dire les échanges de marchandise entre des mareyeurs régionaux et des mareyeurs situés dans d'autres régions, Bretagne et Boulogne-sur-Mer essentiellement, désireux de compléter leurs approvisionnements contribuent à la création de flux extra-régionaux en tonnage et en valeur, qui n'ont pu être évalués jusqu'à présent.

β) De plus, mentionnons le mareyeur de Saint-Malo qui achète des produits de la pêche bas normande.

γ) Ces importations des mareyeurs, par l'intermédiaire du MIN de Rungis ou de grossistes étrangers.

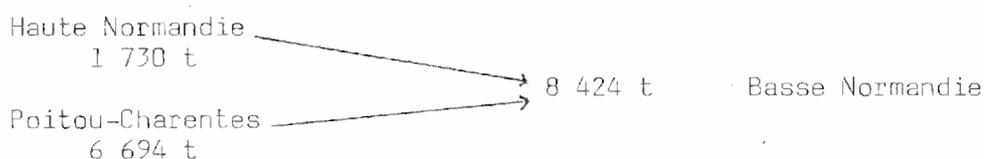
2.3.2. - Les autres intermédiaires du commerce

Les centrales d'achat, les grossistes en surgelés, les transformateurs, les commerçants, s'approvisionnent auprès de fournisseurs non régionaux.

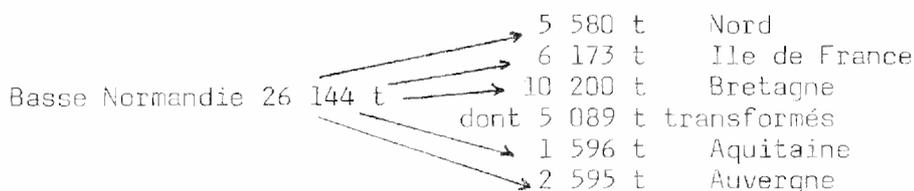
D'autre part, des grossistes, des mandataires de Rungis, des entreprises agro-alimentaires, des magasins d'alimentation, des centrales d'achat sont des clients des entreprises régionales en aval de la pêche bas normande.

Pour évaluer ces flux, l'on a recouru aux statistiques des Douanes régionales pour connaître le montant des importations et des exportations, et aux statistiques du Ministère des Transports pour les échanges inter-régionaux.

2.4. - Les flux inter-régionaux de Poissons, Crustacés, Mollusques frais, congelés, salés, fumés, séchés, en conserves, et préparés en 1982 en tonnage.
Les produits entrant en Basse Normandie :



Les produits au départ de la Basse Normandie :



La balance des échanges en tonnage de produits de la mer frais ou transformés en Basse Normandie a un solde positif de 17 720 t. La principale région fournissant la Basse Normandie est la région Poitou-Charente.

Tous produits confondus, la Bretagne est le principal client de la Basse Normandie alors que l'Ile de France voit en tête si l'on exclut les conserves et plats préparés.

2.5. - Les importations et exportations de la Basse Normandie concernant les produits de la pêche maritime en 1982

| | C.E.E. | Autres pays | Total |
|----------------------------|--------|-------------|--------|
| importations | | | |
| Q (t) | 4 948 | 1 568 | 6 516 |
| V (10 ³ F.H.T.) | 47 003 | 18 452 | 65 455 |
| exportations | | | |
| Q (t) | 4 430 | 635 | 5 065 |
| V (10 ³ F.H.T.) | 58 287 | 12 150 | 70 437 |

Source : Douanes régionales.

La Communauté Economique Européenne est le principal partenaire commercial de la région :

Part de la C.E.E. dans les importations et exportations de la région Basse Normandie en 1982 en pourcentage :

| | Q | V |
|--------------|------|------|
| importations | 76 % | 72 % |
| exportations | 87 % | 83 % |

La balance des importations et exportations de la région est excédentaire

de 4,982 millions de francs au total et de 11,284 millions de francs avec la C.E.E. Il serait intéressant d'approfondir ce chapitre des flux inter et extra-régionaux en étudiant les statistiques des Douanes et du Ministère des Transports concernant tous les produits fournissant la pêche maritime artisanale régionale ou issus d'elle. Mais, dans les chiffres recueillis par ces organismes, il n'est pas possible de faire la part de ce qui va à la pêche maritime ou ce qui en est issu. La solution reste la méthode directe auprès des entreprises concernées mais elle est lourde et a peu de résultats.

CONCLUSION GENERALE

Tout d'abord, résumons par un schéma les agents économiques en liaison avec la pêche maritime artisanale, région, avec les flux économiques induits qu'ils créent. Voir schéma ci-joint.

Ce rapport présentant les résultats obtenus au bout d'une année de recherche sur la structure économique du système halieutique bas normand est une étape de l'étude entreprise au sein du Laboratoire d'Economie Halieutique de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes.

En regard de ces résultats, il reste plusieurs points à compléter ou à approfondir en particulier en ce qui concerne les intermédiaires du commerce et les flux inter- et intra-régionaux.

L'objectif de l'étude est de bâtir l'équilibre emplois-ressources de la branche pêche au niveau régional appliqué au cas de la Basse Normandie.

Pour y parvenir, il est envisagé :

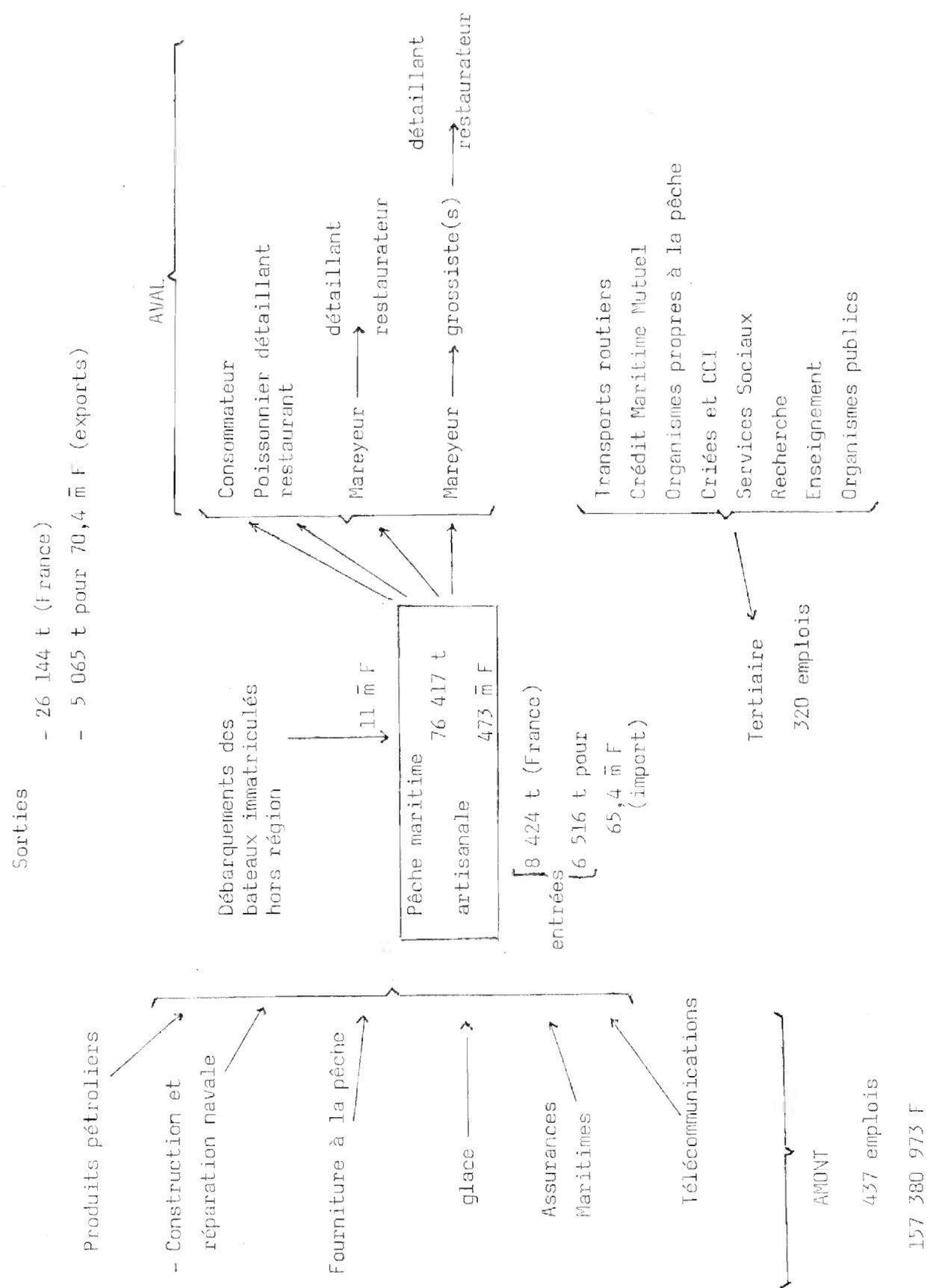
- une analyse statistique des résultats des comptes d'exploitation d'un échantillon de navires de pêche régionaux pour mesurer les flux induits par la production maritime ;

- une confrontation des résultats fournis par les comptes d'exploitation et des résultats d'enquête évoqués ci-dessus.

Ces deux sources de renseignements devraient permettre de compléter et de vérifier les données régionales recueillies en vue d'établir l'équilibre emplois-ressources de la branche pêche en Basse Normandie.

La pêche maritime artisanale dans cette région étant caractérisée par l'existence de petits métiers travaillant en pêche côtière et petite pêche, cette étude pourrait permettre de mettre au point une méthode d'appréhension des flux économiques induits par ces petits métiers.

Schéma récapitulatif de la filière des produits de la mer en Basse Normandie (1982)



BIBLIOGRAPHIE

- ABEN J. et RODRIGUEZ M. *"Confrontation régionale des offres et demandes des produits des branches d'activité"*. Revue d'Economie Régionale n°1 1979 ; p.65 à 79.
- BERMIER B. et SIMON Y. *"Initiation à la macroéconomie"*. Economie module, Dunod, chapitre 10 ; p.185 à 202.
- BOUDE J.P. *"La pêche dans l'Economie française : son importance et son insertion dans l'économie du pays"*. La Pêche Maritime, avril 1983 ; p.196 à 201.
- CHOUTEAU P. *"Note sur les techniques de construction et d'utilisation du TEI des Pays de la Loire"*. 1973, Sanitaire, International sur la construction de tableaux input - output régionaux et multirégionaux, 13-16 novembre 1979.
- COURBIS R. et POMMIER C. *"Construction d'un tableau d'échanges inter-industriels et inter-régionaux de l'économie française"*. Travaux du G.A.M.A. n°4 Collection modèles et macroéconomie appliquée Economica.
- COURBIS R. *"La Comptabilité Régionale Française"*. Economie appliquée, archives de l'ISMEA, tome XXVIII n°2-3 1975 ; p.279 à 330 ; Librairie Droz Genève.
- DEMOUS C. *"Les modèles macroéconométriques régionaux"*. II Revue d'Economie Régionale et Urbaine Economica n°1 1979 ; p.47 à 64.
- DIOUF A. *"Les effets économiques induits par l'amont de la pêche maritime artisanale en Basse Normandie"*. Mémoire D.A.A. octobre 1984 ; 50 p.
- Division of Agricultural Services, University of California, special publications
3026 : *"Methods of regional analysis : economic base studies and input output model"*. may 1975.
3013 : *"Explanation and applications of county input-output models"*. may 1975.
3065 : *"Economic impact analysis : a framerele for Santa Cruz county"*. may 1976.
3248 : *"San Francisco Bay Area Input-Output model 1967 and 1974"*. august 1978.

- DUPUIS J.M. *"Le TEI de Basse Normandie 1970-1971"*. Bureau d'Etudes Régionales, Université de Caen. Séminaire International sur la construction de tableaux input-output régionaux et multirégionaux.
- *"Enquête industrielle régionale"*. Comité d'Expansion de Basse Normandie, Mission d'Aménagement de Basse Normandie novembre 1971.
- GRIGALUMAS T.A. and al. *"Input-Output study of marine related activity in the Southern New England Maurice Region some preliminary results"*. Department of Ressource Economica University of Rhode Island octobre 1978.
- GRIGALUMAS T.A. and ASCARI C.A. *"Estimation of ovicome and employment multipliers for marine related activity in the Southern New England Marine Region"*. Department of Ressource Economics University of Rhode Island, Bureau of Economic Analysis, US Department of Commerce, Journal of Northsea Agricultural Council 1976.
- HOUEIX G. *"Les effets économiques induits par la pêche maritime artisanale en Basse Normandie : l'aval de la pêche"*. Mémoire D.A.A. octobre 1984 ; 110 pages.
- JORET D. *"Espace littoral pêche conchyliculture"*. D.A.A. Manche. Plan d'Aménagement Rural du Seuil du Cotentin ; janvier 1980.
- LANGE J. *"Une approche systématique des problèmes régionaux"*. Essai de méthodologie, annexes, essai d'application pratique à la Basse Normandie en 3 tomes ; 1962.
- LE FEVRE H. *"Théorie du consommateur et filières de production agro-alimentaires : application à la Basse Normandie"*. Université de Caen, UER Sciences Economiques Mémoire D.E.A. option Economie Industrielle ; 1983-1984 ; 135 pages.
- LE GLHLLLOUX P. *"Les échanges intérieurs et extérieurs des Pays de la Loire : les TES pour 1970 et 1972"*. Université de Nantes, Groupe de Recherche "Façade Atlantique Structures Economiques et Rapports Sociaux".
- LHERT J. *"Les TEI régionaux, Bilan de l'expérience aquitaine"*. Université de Bordeaux, Institut d'Economie Régionale du Sud West, Séminaire International sur la construction de tableaux input-output régionaux et multirégionaux 13-16 novembre 1979.

- *"Les flux industriels en Basse Normandie"*. Mission d'Aménagement de la Basse Normandie ; septembre 1973.
- *"La transformation des produits de la pêche et des cultures marines"*. Mission d'Aménagement de Basse Normandie, Schéma d'Aménagement du Littoral Bas Normand ; CEASM 1977.
- MARTELLATO D. *"Mixed estimation of survey-based input-output models"*. Faculté d'Economie et de Commerce, Université de Venise.
- NEGRE M. *"Les agrégats économiques régionaux en France"*. Problèmes économiques n°1919 ; 11 avril 1985 ; p.22 à 33.
- ROOS J.L. *"Un modèle économétrique dynamique et sectoriel pour la région Provence Alpes - Côte d'Azur"*. Revue d'Economie Régionale et Urbaine n°4 ; 1980 p.359 à 384.
- ROUND J.I. *"An intercountry input-output table for the CEE 1976"*. Department of Economics, University of Warwick, UK.
- SIOU M.M. *"Reconstitution des flux monétaires induits par la pêche artisanale du Calvados"*. Mémoire DESS IAE de Nantes, novembre 1984.
- STOLERU L. *"L'équilibre et la croissance économique - Gérer la croissance douce"*. Modes économiques Dunod, 4ème édition refondue, 1978 ; p.87 à 173 et p.53 à 86.